

La Propriété industrielle

Paraît chaque mois
Abonnement annuel:
fr.s. 110.—
Fascicule mensuel:
fr.s. 10.—

94^e année — N° 2
Février 1978

Revue mensuelle de
l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

Sommaire

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE	
— L'OMPI en 1977	43
UNIONS INTERNATIONALES	
— Arrangement de Nice (classification marques)	
I. Etats signataires de l'Acte de Genève (1977)	66
II. Ratification de l'Acte de Genève (1977). Australie	66
— Traité de coopération en matière de brevets (PCT)	
I. Ratifications. Brésil, Union soviétique	66
II. Application du Chapitre II	67
OBTENTIONS VÉGÉTALES	
— L'UPOV en 1977	67
RÉUNIONS DE L'OMPI	
— OMPI/Indonésie. Réunion des pays de l'ANASE sur le rôle de la propriété industrielle dans le développement technologique et économique	70
— Union (IPC) pour la classification internationale des brevets	
I. Comité directeur	71
II. Comité d'experts	72
ÉTUDES GÉNÉRALES	
— Commentaire de la Loi britannique de 1977 sur les brevets (« Patents Act 1977 ») (R. Bowen)	74
EXPOSITIONS	
— Italie. Décrets concernant la protection temporaire à des expositions	82
NOUVELLES DIVERSES	
— République de Corée	83
CALENDRIER DES RÉUNIONS	83
LOIS ET TRAITÉS DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE	
— Note de l'éditeur	
— ROYAUME-UNI — Loi de 1977 sur les brevets Texte 2-001 (première partie — articles 1 à 45)	

© OMPI 1978

La reproduction des notes et rapports officiels, des articles ainsi que des traductions de textes législatifs et conventionnels, publiés dans la présente revue, n'est autorisée qu'avec l'accord préalable de l'OMPI.

Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle

L'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle en 1977 *

Etats membres

En 1977, les Gouvernements de quatre Etats ont déposé des instruments de ratification de la Convention instituant l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) ou d'adhésion à cette Convention: Italie, Malte, Pakistan, Zambie. Le nombre des Etats parties à la Convention OMPI s'élève à 78¹.

Organes directeurs

Composition

La composition des organes directeurs de l'OMPI et des Unions administrées par l'OMPI figure dans le fascicule de janvier 1978 de la présente revue.

Huitième série de réunions

La huitième série de réunions des organes directeurs de l'OMPI et des Unions qu'elle administre a eu lieu en septembre-octobre 1977. Lors de ces réunions, les cinq organes suivants ont tenu leurs sessions: Comité de coordination de l'OMPI, Comité exécutif de l'Union de Paris, Comité exécutif de l'Union de Berne, Assemblée de l'Union de Madrid, Comité des Directeurs de l'Union de Madrid. Les principales questions examinées et les principales décisions prises par les organes directeurs sont exposées ci-après.

Le Comité de coordination de l'OMPI, le Comité exécutif de l'Union de Paris et le Comité exécutif de l'Union de Berne ont examiné et approuvé les rapports du Directeur général et les activités du Bureau international depuis leurs dernières sessions; ils ont pris note, en les approuvant, des comptes du Bureau international et des rapports des contrôleurs des comptes y relatifs, ainsi que d'autres informations

* Le présent article traite des principales activités en 1977 de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) proprement dite, en tant que ces activités se distinguent de celles des Unions administrées par l'OMPI. Les principales activités de ces Unions en 1977 feront l'objet d'articles distincts qui seront publiés dans les fascicules de mars 1978 des revues *La Propriété industrielle* et *Le Droit d'auteur*.

¹ Le tableau des Etats membres au 1^{er} janvier 1978 a été publié dans le fascicule de janvier 1978 de la présente revue.

relatives à la situation financière pour 1976. Lesdits organes directeurs ont demandé au Directeur général d'étudier les possibilités de résoudre la question des arriérés de contributions de certains pays parmi les pays en développement les moins avancés, compte tenu de la pratique suivie en la matière par l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées.

Le Comité de coordination a approuvé un accord de coopération entre l'OMPI et la Commission des Communautés européennes (CCE). Il a noté qu'à la suite de son approbation par le Conseil des Ministres de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) à sa session de février 1977, l'Accord de coopération entre l'OMPI et l'OUA était entré en vigueur le 24 mai 1977.

Le Comité de coordination a pris note, en les approuvant, des activités menées ou envisagées par le Directeur général au sujet des résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa trente-et-unième session (septembre-décembre 1976), par le Conseil économique et social des Nations Unies à ses soixante-deuxième et soixante-troisième sessions (mars-avril et juillet-août 1977), ainsi que par le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, à ses réunions d'août 1977.

Le Comité de coordination a décidé de demander au Directeur général « de n'inviter le régime raciste sud-africain à aucune réunion de l'OMPI, de ses organes ou des ses Unions » et « d'inscrire à l'ordre du jour des sessions de 1979 de l'Assemblée générale et des autres organes directeurs de l'OMPI un point intitulé 'Empêchement du régime raciste sud-africain de participer aux réunions de l'OMPI, de ses organes et de ses Unions' ». Vingt-deux délégations ont voté pour et quatorze contre cette décision.

Les organes directeurs ont décidé d'admettre comme observateurs à leurs réunions une nouvelle organisation intergouvernementale — l'Union des radiodiffusions des Etats arabes (ASBU) — et trois nouvelles organisations internationales non gouvernementales — l'Association Benelux des conseils en marques et modèles (BMM), la Fédération mondiale des organisations d'ingénieurs (FMOI) et l'Institut interaméricain du droit d'auteur (IIDA).

Le Comité de coordination de l'OMPI et le Comité exécutif de l'Union de Paris ont décidé de créer à titre provisoire le Comité permanent de l'OMPI chargé de l'information en matière de brevets, ont adopté le règlement d'organisation de ce comité, sont conve-

nus de certaines mesures destinées à simplifier les structures actuelles de comités, sous-comités, groupes de travail et groupes similaires à caractère intergouvernemental et ont recommandé que l'Assemblée de l'Union de Paris, l'Assemblée de l'Union IPC et l'Assemblée instituée par le Traité de coopération en matière de brevets (PCT) entérinent ces mesures et créent définitivement le Comité permanent de l'OMPI chargé de l'information en matière de brevets.

Les organes directeurs ont établi, approuvé ou adopté le programme du Bureau international pour 1978. Les budgets de l'OMPI et des Unions qu'elle administre se rapportant à l'année civile 1978 font apparaître des recettes d'un montant de 25.068.000 francs suisses et des dépenses d'un montant de 25.511.000 francs suisses. Le nombre des postes prévus aux budgets pour 1978 s'élève à 194.

Comité du budget de l'OMPI

Le Comité du budget de l'OMPI, créé lors de la septième série de réunions des organes directeurs en septembre-octobre 1976, a tenu sa première session en mai 1977. Le Comité du budget a examiné l'avant-projet de programme et de budget pour 1978, ainsi qu'un document intitulé « Cycles de programmes et budgets ».

Evolution des principaux programmes

En 1977, les principales activités du programme de l'OMPI proprement dite (en tant que ces activités se distinguent de celles des Unions que l'OMPI administre) ont porté sur la coopération pour le développement. Le présent article contient des comptes rendus sur ces activités. Celles relatives au programme des Unions administrées par l'OMPI dans le domaine de la propriété industrielle figureront dans l'étude sur « L'Union de Paris et la propriété industrielle en 1977 » qui paraîtra dans le fascicule de mars 1978 de la présente revue, tandis que celles qui touchent aux domaines du droit d'auteur et des droits voisins seront relatées dans le numéro de mars 1978 du *Droit d'auteur*.

Evolution des activités de coopération pour le développement en général

Les activités de coopération de l'OMPI pour le développement ont pour principal objectif de promouvoir dans les pays en développement l'activité intellectuelle créatrice, de faciliter l'accès aux informations techniques, scientifiques et autres et aux œuvres littéraires et artistiques de toutes sortes et d'en faciliter aussi la sélection, l'adaptation et l'utilisation, aux fins du développement économique et social. Les activités de coopération de l'OMPI pour le développement ont, en 1977, visé principalement

à renforcer les infrastructures nationales dans les pays en développement en vue d'atteindre ledit objectif.

On trouvera, dans les paragraphes qui suivent, un résumé de ces activités, qui sont menées dans le cadre du Programme permanent de l'OMPI concernant la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle et dans le cadre du Programme permanent de l'OMPI concernant la coopération pour le développement en rapport avec le droit d'auteur et les droits voisins, ainsi qu'un résumé des travaux des deux Comités permanents qui surveillent de façon continue ces deux programmes et adressent des recommandations à cet égard à la Conférence de l'OMPI et au Comité de coordination de l'OMPI.

Programme permanent et Comité permanent (propriété industrielle)

Comité permanent (propriété industrielle)

Composition. La revision en 1976, par la Conférence de l'OMPI, du règlement d'organisation du Programme permanent de l'OMPI concernant la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle (ci-après « Programme permanent (propriété industrielle) ») a eu une incidence sur la composition du Comité permanent chargé de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle (ci-après « Comité permanent (propriété industrielle) ») du fait que des Etats qui n'étaient pas encore devenus membres de l'OMPI ont cessé de faire partie du Comité permanent (propriété industrielle). En 1977, trois Etats ont informé le Directeur général de leur désir d'être membres du Comité permanent (propriété industrielle): Jamahiriya arabe libyenne, Surinam, Zambie. A la fin de 1977, 55 Etats étaient membres du Comité permanent (propriété industrielle) (voir les listes d'Etats publiées dans le fascicule de janvier 1978 de la présente revue).

Quatrième session. Le Comité permanent (propriété industrielle) a tenu sa quatrième session en mars 1977. Quarante Etats qui en étaient membres étaient représentés à cette session. Neuf autres Etats, neuf organisations intergouvernementales et neuf organisations internationales non gouvernementales y étaient représentés par des observateurs.

Le Comité permanent (propriété industrielle) a passé en revue les activités passées et en cours et les plans concernant les activités en cours au titre du Programme permanent (propriété industrielle). Ses recommandations sont mentionnées ci-après, en relation avec le commentaire qui suit desdites activités.

Promotion de la capacité d'innovation dans les pays en développement

Lors de sa session de mars 1977, le Comité permanent (propriété industrielle) a approuvé le plan

d'une étude des dispositions existantes, dans le domaine de la propriété industrielle, en vue de la promotion des capacités d'innovation technique. Pour cette étude, le Bureau international a tout d'abord, en septembre 1977, invité les Gouvernements des Etats membres du système des Nations Unies à fournir des informations publiées concernant les lois et les arrangements institutionnels, tant gouvernementaux que privés, qui existent dans leurs Etats respectifs en vue de la promotion des innovations techniques, en particulier par le moyen de récompenses aux innovateurs et de soutien de leurs activités.

Le Comité permanent (propriété industrielle) a recommandé que ces informations soient analysées, que cette analyse soit communiquée à un groupe de travail et que ce dernier remette au Comité permanent (propriété industrielle) des recommandations quant aux mesures qui pourraient être prises dans le domaine de la propriété industrielle, sur les plans national, régional et international, en vue du renforcement des possibilités qui s'offrent aux pays en développement pour créer des techniques locales appropriées et pour sélectionner et adapter les techniques étrangères.

Information technique divulguée par les documents de brevets

Groupe d'experts sur l'information divulguée par les documents de brevets. Le Groupe d'experts sur l'information divulguée par les documents de brevets a tenu sa deuxième session immédiatement avant la quatrième session du Comité permanent (propriété industrielle), en mars 1977. Ont participé à cette session des experts de l'Algérie, de l'Allemagne (République fédérale d'), de l'Argentine, de l'Autriche, de Cuba, de l'Egypte, de la Suède et de l'Union soviétique ainsi que des consultants de l'Inde, de l'Iran, du Royaume-Uni, du Centre de développement industriel pour les Etats arabes (IDCAS), du Centre international de documentation de brevets (INPADOC) et des observateurs de l'Organisation des Nations Unies, de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI).

Le Groupe d'experts a examiné les questions suivantes: l'étude et l'organisation d'un service de documentation et d'information sur les brevets dans un pays en développement; l'utilisation de la classification internationale des brevets pour recenser et localiser les documents de brevets qui ont trait à des techniques déterminées; les recherches sur l'état de la technique faites par l'Office autrichien des brevets pour les pays en développement; un projet d'étude de faisabilité concernant l'établissement d'un système d'information en matière de brevets; la disponibilité, le prix de revient comparé et l'utilité de diverses sources principales et secondaires d'information en matière

de brevets; les moyens de recueillir des renseignements sur la situation juridique et l'expérience pratique concernant l'exploitation industrielle des brevets se rapportant à des techniques déterminées. Le Groupe d'experts a adopté plusieurs recommandations destinées au Comité permanent (propriété industrielle) et au Bureau international.

Le Comité permanent (propriété industrielle) a félicité le Groupe d'experts de la qualité du rapport présenté sur sa deuxième session, a pris note, en les approuvant, de ses suggestions et conclusions concernant la poursuite des travaux et a entériné ses recommandations. Le Comité permanent (propriété industrielle) a aussi remercié le Gouvernement autrichien de continuer à fournir gratuitement des rapports de recherche sur l'état de la technique aux pays en développement, constatant que les premiers résultats de ce programme étaient très satisfaisants. Il s'est enfin félicité des possibilités de coopération avec d'autres organismes des Nations Unies signalées dans le rapport du Groupe d'experts au sujet de l'accès des pays en développement à l'information technique adaptée à leurs besoins et il a, en particulier, approuvé la soumission à l'Assemblée générale des Nations Unies, à sa trente-deuxième session, d'une étude de faisabilité. Cette étude a été transmise à l'Organisation des Nations Unies (voir document de l'ONU E/6054, du 31 août 1977, et infra).

Rapports de recherche sur l'état de la technique. Un nouvel accord signé le 29 décembre 1976 entre le Gouvernement autrichien et l'OMPI prévoit la poursuite du programme de recherches sur l'état de la technique à titre gratuit pour les pays en développement. Quatre-vingt-dix-huit demandes de recherche provenant de l'Algérie, de l'Argentine, du Chili, de Cuba, de l'Egypte, d'Israël, du Mexique, du Nicaragua, du Panama, du Portugal, de la Thaïlande, de la Tunisie, de la Turquie, de l'Uruguay, du Venezuela et de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) avaient été présentées au titre du nouvel accord à la fin de 1977. S'agissant des 100 rapports de recherche fournis par les autorités autrichiennes au titre du premier accord, des questionnaires d'évaluation ont été envoyés aux pays demandeurs. Lors de la deuxième session du Groupe d'experts sur l'information divulguée par les documents de brevets mentionnée ci-dessus, 59 questionnaires avaient été remplis et retournés au Bureau international. A la lumière des renseignements ainsi recueillis, le Groupe d'experts a conclu qu'à quelques exceptions près les rapports de recherche répondaient au but fixé, confirmaient la valeur des documents de brevets comme source importante d'information technique et fournissaient des éléments utiles pour la formation.

Mise de documents de brevets à la disposition des pays en développement. Lors de sa session de mars 1977, le Groupe d'experts sur l'information divulguée par

les documents de brevets a demandé au Bureau international d'étudier la question de savoir si les offices des brevets qui fournissent actuellement des copies de leurs documents de brevets gratuitement dans le cadre d'accords d'échanges, seraient disposés à fournir de tels documents également aux offices des brevets ou aux institutions qui, du fait qu'ils ne publient pas de documents de brevets, n'ont pas pu conclure de tels accords d'échanges. A la suite de cette requête, le Bureau international a demandé, en décembre 1977, aux offices des brevets de douze pays des renseignements sur les principes qu'ils appliquent pour l'échange de documents de brevets, sur la question de savoir s'ils transmettent régulièrement des documents de brevets récemment publiés aux pays en développement qui ne publient pas de documents de brevets, et sur les conditions auxquelles ils seraient disposés à fournir gratuitement des documents de brevets, soit sur papier, soit sur microformats, aux pays en développement.

En 1977, le Bureau international a transmis aux pays intéressés, sur une base ad hoc, les demandes de l'Algérie et du Brésil de recevoir des documents de brevets ou de la littérature de brevets, sur papier ou sur microformats, et les offres du Canada, de la France, des Pays-Bas et de la République démocratique allemande de procéder à de telles fournitures.

Enquête sur les offices de la propriété industrielle

Lors de sa session de mars 1977, le Comité permanent (propriété industrielle) a recommandé l'élaboration d'une enquête sur les fonctions, l'administration et le rôle dans la structure gouvernementale des offices de la propriété industrielle des pays en développement et développés. Il a également recommandé qu'une étude soit entreprise afin d'analyser les possibilités qui s'offrent aux pays en développement et de suggérer les fonctions et les structures appropriées, tant sur le plan national qu'à l'échelon régional, en mettant en particulier l'accent sur les relations avec d'autres services concernés par le renforcement du potentiel technique. En décembre 1977, le Bureau international a invité les Gouvernements des Etats membres du système des Nations Unies à fournir des renseignements à insérer dans cette étude ainsi que leurs commentaires ou suggestions au sujet de cette dernière.

Coopération entre pays en développement

Le Comité permanent (propriété industrielle) a pris note, en les approuvant, des activités du Programme permanent (propriété industrielle) qui contribuent à promouvoir et à appuyer la coopération entre pays en développement. Il a aussi approuvé des directives sur la planification et la réalisation des activités prévues dans le cadre du Programme permanent (propriété industrielle) afin de renforcer cette contri-

bution, et il a décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de chacune de ses sessions un point intitulé « Coopération entre pays en développement: mesures de soutien et d'assistance ».

Lois types pour les pays en développement

Nouvelle Loi type pour les pays en voie de développement concernant les inventions et le savoir-faire. Lors de sa session de mars 1977, le Comité permanent (propriété industrielle) a étudié un rapport sur les quatrième et cinquième sessions du Groupe de travail sur la Loi type pour les pays en voie de développement concernant les inventions et le savoir-faire. Le Comité permanent (propriété industrielle) a pris note avec satisfaction des progrès réalisés jusqu'à présent par ce Groupe de travail. Il a approuvé la procédure suivante envisagée pour l'achèvement des travaux: à sa sixième session (juin 1977), le Groupe de travail achèvera l'examen du projet révisé de nouvelle loi type en même temps que celui de l'avant-projet de commentaire et de règlement d'exécution ou d'une esquisse de ce dernier; le Bureau international rédigera une version récapitulative du projet en tenant compte de la révision de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle; ce projet sera ensuite soumis aux Gouvernements de tous les pays membres du Comité permanent (propriété industrielle) pour qu'ils formulent par écrit leurs observations; le Groupe de travail tiendra sa septième et dernière session en 1978 pour étudier la version récapitulative et les observations reçues; après quoi, le Directeur général établira et publiera dans leur forme définitive la Loi type, le commentaire et le texte ou l'esquisse du règlement d'exécution.

Le Groupe de travail sur la Loi type pour les pays en voie de développement concernant les inventions et le savoir-faire a tenu sa sixième session en juin 1977. Participaient à cette session des experts des pays suivants: Algérie, Allemagne (République fédérale d'), Argentine, Brésil, Cameroun, Cuba, Egypte, France, Hongrie, Israël, Kenya, Mexique, Pologne, Royaume-Uni, Sri Lanka, Tunisie, Union soviétique, Zaïre. La CNUCED et l'OAPI, ainsi que huit organisations internationales non gouvernementales, étaient représentées à cette session par des observateurs.

Le Groupe de travail a examiné un projet de dispositions types qui constitueraient les parties de la nouvelle Loi type consacrées aux certificats d'inventeur, aux brevets de transfert de techniques, à l'enregistrement des contrats, aux innovations et aux dispositions communes.

A la fin de 1977, le Bureau international a élaboré, à la lumière des discussions du Groupe de travail lors de ses quatrième, cinquième et sixième sessions, une version récapitulative des projets de dispositions types de la Partie I (Brevets) du projet final de nouvelle loi type ainsi qu'un projet de commentaire relatif à cette partie et un projet de règlement d'exé-

cution y relatif. Il a transmis ces documents pour commentaires aux Etats membres du Comité permanent (propriété industrielle).

Nouvelle Loi type pour les pays en développement concernant les marques et les noms commerciaux. Lors de sa session de mars 1977, le Comité permanent (propriété industrielle) a étudié un plan d'élaboration d'une nouvelle loi type pour les pays en développement qui remplacera, au moins en partie, la Loi type pour les pays en voie de développement concernant les marques, les noms commerciaux et la concurrence déloyale publiée par les BIRPI en 1967. Le Comité permanent (propriété industrielle) a recommandé que, pour l'instant, la nouvelle Loi type traite des marques et des noms commerciaux — mais non pas des indications géographiques ni de la protection contre la concurrence déloyale — et que sa portée soit définitivement fixée à sa prochaine session. Il a recommandé une liste de pays dont les experts constituant le groupe de travail prévu devraient être membres, ainsi qu'une liste d'organisations internationales qui seraient invitées à se faire représenter par des observateurs.

Le Groupe de travail sur la Loi type pour les pays en développement concernant les marques et les noms commerciaux a tenu sa première session en novembre 1977. Participaient à cette session des experts des pays suivants: Brésil, Chili, Cuba, Egypte, Etats-Unis d'Amérique, France, Irak, Israël, Mexique, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse, Tchécoslovaquie, Tunisie, Zaïre. La CNUCED et huit organisations internationales non gouvernementales y étaient représentées par des observateurs.

Le Groupe de travail a discuté les dispositions types préparées par le Bureau international; elles portaient sur les points suivants d'une nouvelle Loi type pour les pays en développement concernant les marques et les noms commerciaux: dispositions générales; marques de produits et de services; droit à la marque; procédure d'enregistrement; durée et renouvellement des enregistrements de marques; droits conférés par l'enregistrement de la marque; renonciation, radiation, nullité; violation des droits à la marque. Des projets de dispositions portant sur d'autres points apparaîtront dans le document préparatoire à la deuxième session du Groupe de travail.

Le Bureau international a préparé, en tant qu'étude préliminaire pour la préparation de la nouvelle Loi type, des tableaux résumant les principales dispositions des lois sur les marques de 84 pays. Ces *Tableaux résumés* ont été établis sur la base des lois figurant dans la collection de lois tenue par le Bureau international et des observations des offices compétents de certains pays concernés. Ils présentent, sous une forme résumée, les caractéristiques majeures des diverses législations sur les marques. Les *Tableaux résumés*

ont été distribués aux Gouvernements des Etats membres du système des Nations Unies et sont à la disposition des institutions, entreprises et personnes intéressées.

Contrats de licence

Le Comité permanent (propriété industrielle) a, lors de sa session de mars 1977, pris note, en l'approuvant, du rapport récapitulatif du Groupe de travail pour l'élaboration de directives concernant les accords de licence en matière de propriété industrielle dans les pays en développement, qui s'était réuni en juin 1976; il a également pris note de l'état d'avancement de la version définitive du guide à l'usage des acquéreurs de techniques dans les pays en développement (intitulé « Guide sur les aspects juridiques de la négociation et de l'élaboration de licences de propriété industrielle et d'accords de transfert de techniques adaptés aux besoins des pays en développement »). Le Comité permanent (propriété industrielle) a entériné la recommandation du Groupe de travail préconisant que la version définitive de ce guide soit imprimée et largement diffusée dès que possible, spécialement dans tous les pays en développement. Il a pris note à cet égard de l'intention du Bureau international de publier ce guide en anglais, en arabe, en espagnol et en français, la publication de trois de ces versions étant prévue pour 1977 et celle de la quatrième pour 1978. Il a enfin pris note de l'intention du Bureau international d'utiliser ce guide lors de séminaires et de stages de formation, à l'échelon national et régional.

Le Guide sur les licences pour les pays en développement, rédigé par le Bureau international à la lumière d'un échange d'expériences intervenu lors d'un Séminaire sur les licences et en fonction des directives du Groupe de travail pour l'élaboration de directives concernant les accords de licence en matière de propriété industrielle qui s'était réuni en juin 1976, et conformément aussi aux avis de consultants, a été publié en anglais, en espagnol et en français en août 1977. Ce guide traite des aspects juridiques de la négociation et de l'élaboration des licences de propriété industrielle et des accords de transfert de techniques. Ce volume de 190 pages est divisé en quatre parties: la première partie (introduction) met en relief les obstacles à l'acquisition de techniques par les pays en développement, mentionne les méthodes de transfert de techniques aux pays en développement, souligne l'importance des licences en matière de droits de propriété industrielle et celle de la fourniture de savoir-faire dans l'acquisition des techniques par les pays en développement ainsi que la nécessité de bien comprendre les modalités juridiques de cette acquisition. La deuxième partie (processus de négociation) donne des renseignements d'ordre général sur le processus de négociation des licences de propriété industrielle ou des accords de transfert de techniques. La troisième partie (notes

explicatives et exemples) et la quatrième partie (liste récapitulative) traitent de questions communes à toutes les licences de propriété industrielle et à tous les accords de transfert de techniques. Elles indiquent les questions qu'il convient d'examiner pendant la négociation ou la préparation d'une licence ou d'un accord. La troisième partie traite aussi de façon descriptive des questions évoquées, de leurs aspects juridiques et des solutions possibles et elle illustre la façon dont les parties à un accord peuvent souhaiter résoudre ces questions.

Des exemplaires du *Guide sur les licences pour les pays en développement* ont été distribués gratuitement à des gouvernements, institutions, entreprises et personnes de pays en développement et à des gouvernements et institutions de pays développés. En outre, ce guide a été vendu à des entreprises et à des personnes de pays développés.

Liste de termes, glossaire et manuel de propriété industrielle

Le Comité permanent (propriété industrielle) a approuvé les projets d'établissement d'une liste de termes, d'un glossaire et d'un manuel de propriété industrielle et il a recommandé que le Bureau international prépare une liste de termes (de propriété industrielle et, dans une certaine mesure, de transfert de techniques) en anglais, arabe, espagnol et français. Il a en outre préconisé des consultations avec les offices de propriété industrielle des pays de langue espagnole, ainsi qu'avec l'IDCAS, pour étudier la possibilité de réunir des comités d'experts différents chargés de mettre au point la terminologie en espagnol et en arabe, comités qui se réuniraient en 1978.

Bourses

Dans le cadre du programme de bourses de l'OMPI pour 1977, 57 demandes de bourses en matière de propriété industrielle, en provenance de 48 pays en développement et d'une organisation intergouvernementale, ont été adressées à l'OMPI. Trente-six bourses ont été attribuées à des fonctionnaires des 35 pays et de l'organisation intergouvernementale suivants: Algérie, Bahamas, Bangladesh, Bénin, Bolivie, Cameroun, Chili, Colombie, Congo, Egypte, El Salvador, Equateur, Fidji, Gambie, Guatemala, Haute-Volta, Kenya, Lesotho, Madagascar, Mali, Maurice, Mexique, Népal, Nigéria, Panama, Pakistan, Sénégal, Soudan, Sri Lanka, Tanzanie, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Venezuela, Yémen démocratique, Zaïre et IDCAS.

Les dix pays suivants, ainsi que l'Institut Max Planck pour le droit étranger et international sur les brevets, le droit d'auteur et la concurrence déloyale (Munich), ont contribué, en tout ou en partie, à la prise en charge des frais de voyage et de séjour des boursiers:

i) prise en charge totale: Espagne (quatre boursiers, originaires de la Colombie, de l'Equateur, du Guatemala et du Venezuela), France (cinq boursiers, originaires du Bénin, du Cameroun, de la Haute-Volta, du Mali et du Sénégal), Royaume-Uni (deux boursiers, originaires du Kenya et de la Thaïlande), Suède (deux boursiers, originaires de Cuba et du Mexique) et Suisse (deux boursiers, originaires du Bénin et de Madagascar);

ii) prise en charge partielle: Allemagne (République fédérale d') (quatre boursiers, originaires de Fidji, de la Gambie, du Soudan et de la Tanzanie), Hongrie (un boursier, originaire du Congo), Israël (un boursier, originaire du Lesotho), Tchécoslovaquie (un boursier, originaire de l'Algérie), Union soviétique (un boursier, originaire de l'Algérie), Institut Max Planck (un boursier, originaire de Maurice).

Le reste des dépenses a été pris en charge par le budget du programme d'assistance technico-juridique de l'OMPI.

Les stages de formation en matière de propriété industrielle prévus dans le cadre du programme de bourses pour 1977 ont eu lieu dans les 18 pays et dans l'organisation suivants: Allemagne (République fédérale d'), Australie, Brésil, Canada, Cuba, Egypte, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Hongrie, Israël, France, Mexique, Pérou, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Union soviétique, et Institut Max Planck.

Lors de sa session de mars 1977, le Comité permanent (propriété industrielle), après avoir examiné de façon approfondie les activités et les possibilités dans le domaine de la formation et notamment les suggestions et les idées émises à la Table ronde de l'OMPI sur la coopération pour le développement entre offices de la propriété industrielle tenue à Colombo en février 1977 (voir infra), a conclu qu'à l'avenir, il serait utile que la formation comportât deux volets distincts: d'une part, une formation générale d'introduction qui serait dispensée au moyen de cycles de conférences suivis de visites de courte durée à des offices nationaux de propriété industrielle; et d'autre part, une formation spécialisée, qui pourrait porter sur une période de cinq ans, dans le cadre de discussions entre les offices nationaux intéressés de pays en développement, le Bureau international et les offices d'accueil. On pourrait envisager, pour préparer cette formation, de combiner de manière appropriée des visites d'experts et des stages pratiques dans des pays développés ou en développement. De nombreuses délégations ont exprimé leur satisfaction au sujet de la formation prévue pour les ressortissants de leurs pays dans le cadre du Programme permanent (propriété industrielle).

Concernant en particulier la formation générale de base au moyen d'exposés, des conversations ont eu lieu en mai 1977 entre le Directeur général et le

Directeur de la Section internationale du *Centre d'études internationales de la propriété industrielle (CEIPI)* (Strasbourg). Le CEIPI a non seulement accepté d'accueillir des stagiaires dans le cadre du programme de bourses de l'OMPI pour 1977, mais il a aussi établi un projet de programme d'exposés qui pourrait être organisé les prochaines années à l'intention de participants des pays en développement.

Réunions, tables rondes, symposiums, séminaires et conférences de caractère régional

Réunion régionale sur la propriété industrielle (Colombo). Une réunion régionale sur la propriété industrielle, organisée par l'OMPI avec le concours du Gouvernement de Sri Lanka, s'est tenue à Colombo en février 1977. Les participants avaient été désignés par les Gouvernements de l'Afghanistan, du Bangladesh, de l'Indonésie, de la Malaisie, du Népal, du Pakistan, des Philippines, de Sri Lanka et de la Thaïlande. Les débats ont porté sur l'OMPI et ses activités en faveur des pays en développement, ainsi que sur certaines questions touchant aux brevets, aux marques et au rôle de la propriété industrielle (y compris le savoir-faire et l'octroi de licences) dans le transfert des techniques.

Table ronde de Colombo. Immédiatement après la réunion régionale de Colombo, l'OMPI a organisé une Table ronde sur la coopération pour le développement entre offices de la propriété industrielle (ou de brevets), également à Colombo. Outre les participants de tous les pays représentés à la réunion régionale de Colombo et mentionnés au paragraphe précédent, ont aussi participé à cette table ronde de hauts fonctionnaires (c'est-à-dire, dans presque tous les cas, les chefs des offices de la propriété industrielle) des pays suivants: Allemagne (République fédérale d'), Autriche, Cameroun, Canada, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Inde, Iran, Israël, Japon, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Zambie. Le Directeur général de l'Institut international des brevets (IIB) et le Directeur de l'Institut Max Planck ont aussi pris part aux travaux. Les participants ont étudié de nombreuses suggestions et idées visant à améliorer la formation dans le domaine de la propriété industrielle par le biais de la coopération internationale.

Symposium mondial (Colombo). A l'issue de la réunion régionale et de la table ronde, un Symposium mondial sur l'importance du système des brevets pour les pays en développement a été organisé par l'OMPI avec l'aimable collaboration du Gouvernement de Sri Lanka. Quelque 200 personnes ont participé à ce symposium, en provenance des 38 pays suivants: Afghanistan, Afrique du Sud, Allemagne (République fédérale d'), Australie, Autriche, Bangladesh, Belgique, Cameroun, Canada, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Grèce,

Hong-Kong, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran, Israël, Italie, Japon, Malaisie, Népal, Nicaragua, Pakistan, Pays-Bas, Philippines, Portugal, Royaume-Uni, Sri Lanka, Suède, Suisse, Thaïlande, Turquie, Union soviétique, Venezuela, Zambie. Vingt-quatre exposés ont été présentés par des ressortissants de sept pays en développement d'Asie et de dix pays industrialisés. Les conférenciers étaient des ministres, des hauts fonctionnaires et des hommes d'affaires. L'une des caractéristiques importantes, et plutôt inhabituelles, du symposium était que la plupart des conférenciers des pays hautement industrialisés étaient des cadres de sociétés dites multinationales, alors que la plupart des conférenciers des pays en développement étaient des fonctionnaires chargés de la planification industrielle et des investissements étrangers. Les conférenciers ont traité de questions relatives au transfert des techniques et au rôle de la propriété industrielle dans ce transfert et leurs exposés ont été suivis d'un débat général. Le recueil de ces conférences a été publié par le Bureau international en juillet 1977.

Réunion de Djakarta. Une réunion des pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) sur le rôle de la propriété industrielle dans le développement technique et économique a été organisée conjointement par l'OMPI et le Gouvernement de l'Indonésie à Djakarta, en décembre 1977. Les participants étaient désignés par les Gouvernements de l'Indonésie, de la Malaisie, des Philippines, de Singapour et de la Thaïlande. Cinquante-cinq personnes ont participé à cette réunion.

Les discussions ont porté sur l'OMPI et ses activités pour les pays en développement, sur les accords dans le domaine de la propriété industrielle en vue de promouvoir les capacités d'innovation, sur des questions concernant les domaines de la propriété industrielle, sur les problèmes des licences de propriété industrielle et des accords de transfert de techniques adaptés aux besoins des pays en développement, sur la documentation et les informations en matière de propriété industrielle et de transfert de techniques et de droits de propriété industrielle, et sur les aspects technologiques et économiques du développement des pays de la région de l'ANASE. Le Bureau international a préparé et distribué des documents sur les cinq premiers objets ci-dessus, et des gouvernements ont distribué des documents concernant le sixième point.

La réunion est convenue que les échanges de vues sur les questions qui précèdent avaient été très utiles et a demandé à l'OMPI d'étudier la possibilité d'organiser prochainement des réunions analogues pour donner suite à ses délibérations.

Conférence sur la propriété industrielle et le transfert des techniques à l'intention des pays arabes. Une Conférence sur la propriété industrielle et le transfert des techniques à l'intention des pays arabes a été

organisée conjointement par l'IDCAS, l'ONUDI, l'OMPI et le Gouvernement de l'Irak, à Bagdad, en mars 1977. Ont pris part à cette conférence des délégations représentant les dix pays arabes suivants: Algérie, Arabie Saoudite, Egypte, Irak, Jordanie, Koweït, Liban, Qatar, Soudan et Yémen. Six organisations gouvernementales arabes ou internationales — dont la Commission économique des Nations Unies pour l'Asie occidentale (CEAO) — et sept autres organisations arabes ou étrangères étaient représentées par des observateurs; 21 observateurs ont aussi pris part aux travaux à titre personnel.

La conférence a examiné le rôle des systèmes d'information industrielle dans le processus de transfert de techniques ainsi que les problèmes liés à l'octroi de licences en rapport avec la propriété industrielle et certains problèmes relatifs à l'organisation de la propriété industrielle et du transfert de techniques. Elle a adopté plusieurs recommandations concernant une étude de la situation dans les pays arabes, l'établissement d'un plan type d'organisation et de développement de la propriété industrielle et du transfert de techniques, la formation du personnel et l'enseignement dans les universités, l'examen des demandes de brevets, le réexamen des législations (notamment en matière de licences), le contrôle des accords de licence, l'appartenance à l'OMPI et à l'Union de Paris, la création d'offices ou de centres régionaux de propriété industrielle et de documentation scientifique et technique, l'utilisation de la langue arabe et les procédures à appliquer pour suivre la mise en œuvre de ces recommandations.

Table ronde de Bogota. La Table ronde sur l'établissement du Service latino-américain de l'OMPI de données en matière de propriété industrielle et de transfert de techniques a été organisée conjointement par l'OMPI et le Ministère du développement économique de la Colombie, à Bogota en juillet 1977.

Les représentants des 11 pays suivants ont participé à cette table ronde: Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Cuba, Equateur, Mexique, Paraguay, Uruguay, Venezuela. L'Office espagnol de la propriété industrielle y a participé en tant qu'invité spécial. Six organisations intergouvernementales (cinq régionales et une sous-régionale), ainsi que deux organisations non gouvernementales, y ont également pris part en qualité d'observateurs.

La Table ronde de Bogota a recommandé l'établissement par l'OMPI d'un Service latino-américain de données en matière de propriété industrielle et de transfert de techniques qui publierait chaque trimestre un bulletin contenant certaines données déterminées sur les brevets, les marques, les contrats de transfert de techniques, ainsi que les offres et les demandes de fourniture de techniques.

Lors de leur huitième série de réunions de septembre-octobre 1977, les organes directeurs de l'OMPI

ont approuvé, conformément à la recommandation de la Table ronde de Bogota, l'établissement du Service latino-américain de données en matière de propriété industrielle et de transfert de techniques, et ce pour une période expérimentale de trois années commençant en 1978.

Séminaire latino-américain sur l'information en matière de brevets. En octobre 1977, l'OMPI a organisé à Mexico, conjointement avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine (CEPAL) et le Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement (CNUSTD), un Séminaire latino-américain sur l'information en matière de brevets. Le Directeur général de l'OMPI avait envoyé, en son nom comme en celui de la CEPAL et du Secrétaire général de la CNUSTD, des invitations à tous les pays d'Amérique latine et des Caraïbes membres de la CEPAL. Les pays suivants ont envoyé des délégués au séminaire: Argentine, Bolivie, Brésil, Colombie, Costa Rica, Equateur, Guatemala, Honduras, Mexique, Panama, Paraguay, République Dominicaine, Uruguay, Venezuela. Les organisations régionales suivantes y ont aussi envoyé des représentants: Organisation des Etats américains (OEA), Système économique latino-américain (SELA), Secrétariat permanent du Traité général d'intégration économique centre-américaine (SIECA).

Le séminaire a discuté des « Informations technologiques contenues dans les documents de brevets », sur la base d'un document préparé par le Bureau international de l'OMPI qui portait le même titre.

Le séminaire a adopté des recommandations destinées au secrétariat de la CNUSTD, à la CEPAL, à l'OMPI, aux organismes latino-américains, régionaux et sous-régionaux, de coopération et d'intégration, et aux gouvernements de pays latino-américains et de pays développés. Ces recommandations concernaient la question des informations technologiques figurant dans les documents de brevets, et plus particulièrement: l'insertion de cette question dans la documentation de la Conférence et dans les documents nationaux et régionaux de cette dernière; la préparation d'études de l'OMPI sur cette question; l'association des offices de propriété industrielle aux travaux préparatoires de la Conférence, afin qu'ils communiquent, pour la préparation des documents pertinents, leurs connaissances et leurs expériences en ce qui concerne les informations technologiques contenues dans les documents de brevets; la fourniture d'assistance aux centres nationaux ou régionaux de transfert et de développement des connaissances techniques pour qu'ils obtiennent les documents de brevets nécessaires aux collections d'informations techniques; l'insertion des informations technologiques contenues dans les documents de brevets dans les ensembles d'informations techniques générales et

sectorielles; et l'établissement de centres de transfert et de développement des connaissances techniques, équipés de mécanismes d'échange des informations techniques contenues dans les documents de brevets.

Séminaire arabe sur l'information en matière de brevets. Des fonctionnaires du Bureau international de l'OMPI ont discuté au Caire, en août-septembre 1977, avec les autorités gouvernementales de l'Égypte et avec le secrétariat de l'IDCAS, de l'organisation pendant le premier semestre de 1978 d'un séminaire sur une question similaire à l'intention des États arabes. Ce séminaire serait organisé par l'OMPI en coopération avec le Gouvernement égyptien, l'IDCAS, le Secrétaire général de la CNUSTD, la CEAO et la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA).

Séminaire pour l'Asie et le Pacifique sur l'information en matière de brevets. Des discussions ont eu lieu en août et décembre 1977 entre des fonctionnaires du Bureau international de l'OMPI et le secrétariat de la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) en vue d'organiser, en 1978, un séminaire sur l'information en matière de brevets.

Séminaires et programmes de stages

Séminaire de La Havane. Le Séminaire de La Havane sur l'information divulguée par les documents de brevets a été organisé par l'Office national des inventions, de l'information technique et des marques auprès du Comité d'État pour la science et la technologie de Cuba, avec la collaboration de l'OMPI et sous l'égide de l'Organisme suédois pour le développement international (SIDA), à La Havane en juin 1977.

Les Gouvernements des 11 pays suivants ont envoyé des participants au Séminaire de La Havane: Barbade, Colombie, Costa Rica, Cuba, Grenade, Guatemala, Honduras, Jamaïque, Mexique, Panama, Surinam. Deux organisations du système des Nations Unies — la CNUCED et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) — et la Fédération internationale de documentation (FID) étaient représentées par des observateurs. Des fonctionnaires des Offices des brevets de l'Espagne, de la République démocratique allemande et de la Suède, ainsi que de l'IIB, y ont également pris part en qualité d'experts consultants. L'expert consultant désigné par l'Union soviétique est décédé tragiquement dans un accident d'avion en se rendant à La Havane. Au total, quelque 90 personnes ont pris part au Séminaire de La Havane, dont un certain nombre d'observateurs de Cuba et un de la Barbade.

Les principaux sujets traités au Séminaire de La Havane ont été les suivants: utilité des documents de brevets en tant que source d'information technique; étude des documents de brevets et systématisation des

collections de documents de brevets; classification internationale des brevets (CIB); moyens d'accès aux documents de brevets et à leur contenu technique; coopération entre les institutions nationales, régionales et internationales en matière de documentation de brevets; impératifs d'ordre institutionnel et matériel et besoins en personnel pour le traitement de l'information divulguée par les documents de brevets; éducation et formation. Le Séminaire de La Havane a formulé un certain nombre de conclusions et/ou de recommandations relatives à chacun des principaux sujets.

Stage de formation Autriche-OMPI. Le stage de formation Autriche-OMPI, consacré à l'utilisation de la documentation de brevets pour l'information technique et organisé conjointement par l'Autriche et l'OMPI à l'intention d'experts de pays en développement, s'est déroulé à Vienne du 16 août au 16 septembre 1977. Des experts des 17 pays et de l'organisation régionale intergouvernementale suivants y ont participé: Afghanistan, Argentine, Bangladesh, Colombie, Cuba, Égypte, Grèce, Indonésie, Mexique, Népal, Nigéria, Pakistan, Philippines, Roumanie, Soudan, Sri Lanka, Thaïlande et IDCAS.

Les frais de séjour des experts à Vienne ont été pris en charge par le Gouvernement autrichien. Les frais de voyage des experts de quatre des moins avancés des pays en développement ont aussi été pris en charge par ce Gouvernement tandis que ceux de quatre autres experts — dont deux avaient reçu une bourse au titre du Programme de bourses de l'OMPI et dont les deux autres avaient été choisis après consultation avec les autorités gouvernementales autrichiennes — ont été pris en charge par l'OMPI. Les frais de voyage des autres experts ont été pris en charge par leurs gouvernements respectifs.

Ce stage de formation avait pour but de familiariser les utilisateurs d'informations techniques dans les pays en développement avec les moyens de recueillir ces renseignements dans la documentation de brevets. Il a été axé sur les grandes questions suivantes: initiation à la propriété industrielle; documentation de brevets; initiation à la CIB; utilisation de la documentation de brevets comme outil de recherche (recherches sur l'état de la technique et à d'autres fins d'information technique). La formation pratique a été assurée au moyen d'exercices concernant l'application de la CIB pour le classement et la recherche des documents, l'utilisation efficace de la documentation de brevets aux fins de la recherche, et la formulation des questions de recherche. Les experts ont aussi eu un aperçu des services offerts par l'INPADOC et ont pu visiter les installations techniques et structurelles et l'organisation de l'Office autrichien des brevets. Les participants ont également visité des entreprises industrielles ayant d'importantes activités de recherche et de développement. Parmi les confé-

renciers figuraient des fonctionnaires de l'Office autrichien des brevets, de l'Office allemand des brevets (Munich) et du Bureau international ainsi que des spécialistes de l'industrie et des juristes d'Autriche. La majeure partie de la documentation utilisée pour le stage avait été préparée par l'Office autrichien des brevets et le reste par le Bureau international.

Assistance à certains pays en développement et à certaines institutions régionales de pays en développement

En 1977, l'OMPI a prêté assistance aux pays ou groupes de pays en développement suivants, ou donné suite aux demandes d'assistance provenant des pays ou des institutions régionales suivants, pour les questions indiquées:

Pays

Algérie : modernisation de la législation en matière de marques, en partie avec l'aide d'un expert du Bureau suisse de la propriété intellectuelle; réorganisation de l'Institut algérien de normalisation et de propriété industrielle (mission et discussions préparatoires).

Bolivie : modernisation de la législation en matière de propriété industrielle, par le moyen d'opinions écrites et de discussions.

Brésil : poursuite du projet financé par le PNUD visant à la modernisation du système brésilien des brevets, en partie avec l'aide d'experts des Offices de la propriété industrielle de l'Allemagne (République fédérale d'), des Etats-Unis d'Amérique, d'Israël, de la Norvège et de la Suède, ainsi que de documents de brevets, de microformats ou de microfilms de tels documents fournis par l'Allemagne (République fédérale d'), l'Autriche, les Etats-Unis d'Amérique, la France, la Suisse, l'Union soviétique et l'IIB.

Burundi : réorganisation de l'Office de la propriété industrielle (discussions préparatoires).

Cameroun : possibilités d'enseigner le droit de la propriété intellectuelle au niveau universitaire (mission et discussions préparatoires).

Cuba : formation sur l'application de la CIB, en partie avec l'aide d'un expert de l'Office des brevets de la République fédérale d'Allemagne et par l'intermédiaire du Séminaire de La Havane (voir supra).

Egypte : mise au point et fonctionnement d'un centre de documentation en matière de brevets et revalorisation de ses services à d'autres secteurs de l'administration, à l'industrie et au public (discussions préparatoires).

Emirats arabes unis : services d'experts pour l'élaboration d'une étude en matière de propriété industrielle, de droit d'auteur et de droits voisins (discussions préparatoires).

Gambie : modernisation de l'administration des marques et acquisition de l'équipement et de la documentation y relatifs (discussions préparatoires).

Honduras : modernisation de la législation relative aux marques, par le moyen d'opinions écrites et de consultations à Tegucigalpa.

Maurice : modernisation de la législation relative à la propriété industrielle et au droit d'auteur (discussions préparatoires).

Mexique : réorganisation de l'Office de la propriété industrielle (mission et discussions préparatoires).

Niger : modernisation de la législation en matière de propriété industrielle et de droit d'auteur (discussions préparatoires).

Philippines : organisation de la formation dans le domaine de la propriété industrielle (discussions préparatoires).

Rwanda : modernisation de la législation et de l'administration en matière de propriété industrielle (discussions préparatoires).

Sénégal : organisation de la formation du personnel de la Délégation à la recherche scientifique et technique et du fonctionnement de ce service dans ses relations avec d'autres services ministériels; services d'experts, et formation d'un fonctionnaire, en propriété industrielle, en transfert de techniques et en valorisation de la recherche.

Soudan : mise en œuvre de la nouvelle loi sur les brevets; préparation du projet de règlement d'exécution et formation du personnel (mission et discussions préparatoires à Genève; formation au sein du cours de formation Autriche-OMPI à Vienne et de l'Office danois des brevets).

Sri Lanka : modernisation de la législation et de l'administration en matière de propriété intellectuelle (préparation des textes complets de quatre projets de lois sur les brevets, les marques, les dessins et modèles industriels, et le droit d'auteur; discussion de ces projets à Colombo par le Directeur général de l'OMPI et les membres d'un comité national chargé de la préparation de ces législations; discussions à Genève par le Ministre du commerce et d'autres fonctionnaires de Sri Lanka et le Directeur général de l'OMPI).

Venezuela : voyage d'étude d'un groupe de fonctionnaires de différents services gouvernementaux afin de les familiariser avec les tâches principales d'un office de la propriété industrielle et d'un bureau d'enregistrement des accords de transfert de techniques (visites aux Offices de la propriété industrielle du Danemark et de l'Espagne, à l'IIB, au Registre national du transfert des techniques du Mexique, et à l'INPADOC).

Zaire : modernisation de la législation en matière de propriété industrielle (discussions préparatoires et consultations à Kinshasa).

Institutions régionales

Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI). La coopération avec l'OAPI s'est poursuivie pour la révision de l'Accord de Libreville instituant l'OAPI et de ses annexes concernant les brevets, les marques et d'autres sujets de propriété industrielle. L'Accord révisé a été adopté par les représentants de neuf des Etats membres de l'OAPI (Bénin, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Empire centrafricain, Gabon, Haute-Volta, Sénégal, Togo) à Bangui le 3 mars 1977. L'Accord révisé élargit les compétences de l'OAPI à tout le domaine de la propriété intellectuelle, droit d'auteur compris; il confirme en conséquence le nouveau titre de l'OAPI et comporte de nouvelles lois et de nouveaux règlements uniformes sur les modèles d'utilité, les noms commerciaux, la protection contre la concurrence déloyale, le droit d'auteur et la création d'un service d'information et de documentation en matière de brevets.

Le Bureau international a assisté l'OAPI dans la révision de l'Accord de Libreville en lui remettant des avis, en organisant des réunions (à Yaoundé et à Genève) de spécialistes des Etats membres de l'OAPI et au moyen de visites à ces Etats pour encourager la signature et l'acceptation de l'Accord révisé.

Fin 1977, quatre Etats (Cameroun, Côte d'Ivoire, Empire centrafricain, Sénégal) avaient signé l'Accord révisé. Il n'est pas encore entré en vigueur.

La coopération s'est poursuivie avec l'OAPI en vue de l'établissement, dans le cadre de l'OAPI, d'un centre de documentation et d'informations. Une mission préparatoire, organisée par l'OMPI avec l'assistance du PNUD, a discuté avec des fonctionnaires de l'OAPI à Yaoundé et avec des administrations des Etats membres de l'OAPI. D'autres discussions ont eu lieu entre des fonctionnaires du Bureau international, de l'OAPI et d'administrations de l'Allemagne (République fédérale d'), de la France et de la Suisse, ainsi que de la Commission des Communautés européennes, c'est-à-dire de pays et d'organisations qui avaient manifesté leur désir de coopérer avec l'OMPI pour la réalisation du projet, soit par la mise à disposition d'experts, soit par la fourniture de matériel et de documentation.

Pays anglophones d'Afrique: Organisation de la propriété industrielle de l'Afrique anglophone. A la fin de 1977, l'Accord sur la création d'une Organisation de la propriété industrielle de l'Afrique anglophone¹, adopté le 9 décembre 1976 par une conférence diplomatique tenue à Lusaka, avait été signé par six Etats (Ghana, Kenya, Maurice, Ouganda, Somalie, Zambie); il a été ratifié par le Kenya et la Zambie; le Malawi y a adhéré. Cet accord n'est pas encore entré en vigueur.

Lors de leurs sessions de décembre 1977, le Comité des questions de brevets et le Comité des questions de marques et de dessins et modèles industriels, établis par la Conférence de la propriété industrielle (voir infra), ont recommandé que, lors de sa session inaugurale qui doit se tenir en mai 1977, le Conseil de l'Organisation de la propriété industrielle de l'Afrique anglophone fasse figurer à son ordre du jour la question de la création d'un Office régional de l'Organisation de la propriété industrielle de l'Afrique anglophone (ESARIPO).

Pays anglophones d'Afrique: Conférence de la propriété industrielle. Le Comité des questions de brevets et le Comité des questions de marques et de dessins et modèles industriels ont tenu leurs troisièmes sessions, convoquées conjointement par l'OMPI et la CEA à Accra en décembre 1977 sur l'invitation du Gouvernement du Ghana. Sept des 18 Etats invités y étaient représentés: Gambie, Ghana, Kenya, Ouganda, Soudan, Tanzanie et Zambie. L'OMPI et la CEA ont exercé les fonctions de secrétariat intérimaire.

Le Comité des questions de brevets a examiné un deuxième projet de Loi type pour les pays de l'Afrique anglophone sur les brevets, les certificats d'utilité et les innovations, a suggéré un certain nombre de modifications à ce projet, a demandé au secrétariat intérimaire de publier la Loi type avec son commentaire et le règlement d'exécution sous le titre de « Loi type pour les pays de l'Afrique anglophone sur les brevets », et a adopté une procédure particulière pour ce qui concerne la partie du projet de loi type traitant des innovations, comprenant certaines modifications de certaines dispositions et l'examen d'un nouveau projet à préparer par le secrétariat intérimaire et à soumettre au Comité à sa prochaine session.

Le Comité des questions de marques et de dessins et modèles industriels a examiné un premier projet de Loi type pour les pays de l'Afrique anglophone sur les marques, préparé par le Bureau international avec l'assistance d'un expert mis à disposition par le Gouvernement du Royaume-Uni, et a chargé le secrétariat intérimaire de préparer, à la lumière des propositions de modifications du Comité, un projet révisé de loi type, accompagné d'un commentaire et des grandes lignes d'un règlement d'exécution.

Pour ce qui concerne les dessins et modèles industriels, le Comité a examiné un rapport préparé par le secrétariat de la CEA, contenant des réponses à un questionnaire sur la protection des dessins et modèles industriels. Le Comité a demandé aux secrétariats de préparer, pour sa prochaine session, les grandes lignes de dispositions types sur les dessins et modèles industriels tenant compte des réponses au questionnaire et de l'expérience des pays de l'Afrique anglophone.

Pays anglophones d'Afrique: Centre de documentation de brevets. En octobre 1977, une mission pré-

¹ Pour le texte de cet accord, voir le fascicule de février 1977 de *La Propriété industrielle*, Lois et traités de propriété industrielle, TRAITÉS MULTILATÉRAUX — Texte 1-002.

paratoire, organisée en commun par l'OMPI et la CEA avec l'assistance financière du PNUD, et concernant la possibilité d'instituer un centre de documentation de brevets dans le cadre de l'Organisation de la propriété industrielle de l'Afrique anglophone, a engagé des discussions avec le secrétariat de la CEA à Addis-Abéba et avec des autorités gouvernementales du Ghana, du Kenya, du Nigéria et de la Zambie. Le rapport de la mission préparatoire a été examiné par le Comité des questions de brevets et par le Comité des questions de marques et de dessins et modèles industriels lors de leurs sessions de décembre 1977; ils ont recommandé que, lors de sa session inaugurale, le Conseil de l'Organisation de la propriété industrielle de l'Afrique anglophone fasse figurer à son ordre du jour, entre autres, la question de l'établissement d'un tel centre dans le cadre de l'ESARIPO, et qu'il prenne les mesures préparatoires nécessaires à cet établissement sur la base des recommandations et conclusions figurant dans le rapport de la mission préparatoire.

Centre régional africain de technologie. Conformément à des résolutions des organes des Nations Unies, et notamment à la résolution 2034 (LXI) du Conseil économique et social des Nations Unies, le Secrétaire exécutif de la CEA a invité les organisations du système des Nations Unies, y compris l'OMPI, à participer à la mission interorganisations sur la création d'un Centre régional africain de transfert, d'adaptation et de développement de la technologie. Cette mission était composée de fonctionnaires de l'OMPI, de la CEA, de la CNUCED, de l'ONUDI, de l'Organisation internationale du travail (OIT) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). La mission, qui a été répartie en deux équipes comprenant chacune des fonctionnaires de l'OMPI, a visité 17 pays au cours des mois d'avril, mai, juin et juillet 1977. Des fonctionnaires de l'OMPI ont fait partie de l'équipe qui a rendu visite à l'Algérie, au Cameroun, à l'Égypte, au Ghana, à Madagascar, à Maurice, au Nigéria, au Sénégal et au Zaïre. Au cours des visites dans ces pays, les équipes se sont entretenues avec des fonctionnaires de différents ministères, avec le personnel des instituts de recherche et des universités, ainsi qu'avec des dirigeants de l'industrie et du commerce.

Le rapport et les recommandations de la mission interorganisations ont été examinés lors d'une réunion interorganisations tenue à Addis-Abéba en septembre 1977 et à laquelle a participé un membre du Bureau international. Cette réunion a émis plusieurs suggestions sur le rapport et les recommandations qui concernent les objectifs du Centre régional africain de technologie envisagé, sa fonction, sa structure, son programme de travail, son personnel, son financement, son budget et son implantation. Le rapport et les recommandations de la mission

interorganisations ainsi que les suggestions de la réunion ont été soumis à la Réunion intergouvernementale d'experts africains sur le développement de la technologie en Afrique, qui s'est tenue à Arusha (Tanzanie) en octobre 1977. Le projet de Constitution du Centre régional africain de technologie, approuvé par la Réunion intergouvernementale d'experts, a été ensuite soumis à une réunion de plénipotentiaires africains tenue à Kaduna (Nigéria) en décembre 1977. La Constitution du Centre régional africain de technologie, adoptée lors de cette réunion, avait — à la fin de 1977 — été signée par les 15 Etats suivants: Bénin, Égypte, Éthiopie, Ghana, Kenya, Libéria, Maurice, Nigéria, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Tanzanie, Zaïre et Zambie.

Le Centre a notamment pour objectif d'améliorer, au profit des Etats membres, les termes et conditions de l'importation de techniques, de promouvoir parmi ses membres la diffusion et la dissémination de techniques et enfin de rassembler les connaissances techniques et d'encourager ses membres à en faire usage. Il devra notamment fournir à ses membres une assistance pour la formation de personnel spécialisé dans les questions concernant la négociation de contrats et de conventions en matière de développement, de transfert et d'adaptation de techniques et de problèmes liés aux droits de propriété industrielle, leur fournir une assistance pour l'utilisation effective du code international de conduite pour le transfert des techniques et d'autres conventions internationales pertinentes, et enfin leur fournir des services d'information et de documentation dans les divers domaines de la technologie.

Communauté des Caraïbes (CARICOM). Le secrétariat de la CARICOM a demandé qu'on lui fournisse un avis au sujet de la nomination d'experts pour un projet qui doit conduire au rapprochement des législations en matière de propriété industrielle dans la région des Caraïbes. Des conversations ont eu lieu à Genève en mars 1977 au sujet de l'assistance que l'OMPI pourrait fournir en général pour ce projet, et notamment sur les idées générales que l'on peut tirer de l'expérience acquise dans d'autres régions.

Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL). Des conversations ont eu lieu en mai-juin 1977 à Santiago entre le Bureau international de l'OMPI et le secrétariat de la CEPAL au sujet d'un programme de recherche scientifique et de développement technique en Amérique latine qui toucherait au domaine des brevets. L'OMPI et la CEPAL ont également collaboré aux travaux préparatoires à la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement (CNUSTD) en convoquant, conjointement avec le Secrétaire général de la CNUSTD, un Séminaire latino-amé-

ricain sur l'information en matière de brevets qui s'est tenu à Mexico en octobre 1977 (voir supra).

Centre de développement industriel pour les Etats arabes (IDCAS). Des fonctionnaires de l'IDCAS ont reçu des offres de formation dans le cadre du programme de bourses (voir supra) et du stage de formation Autriche-OMPI organisé à Vienne (Autriche) (voir supra).

En juillet 1977, un échange de vues a eu lieu à Genève entre les Directeurs généraux de l'OMPI et de l'IDCAS au sujet des activités des deux organisations et des mesures destinées à renforcer la coopération dans des domaines d'intérêt commun.

Des discussions ont eu lieu avec l'IDCAS au sujet de l'action à entreprendre en commun pour appliquer les recommandations de la Conférence de Bagdad (voir supra), au sujet d'activités qui pourraient être entreprises en commun pour établir un guide sur les licences dans l'industrie pétrochimique et dans celle des engrais, au sujet de l'élaboration en coopération d'une liste de termes, d'un glossaire et d'un manuel de propriété industrielle (voir supra), et au sujet de l'organisation d'un Séminaire sur l'information divulguée par les documents de brevets dans le cadre des travaux préparatoires de la CNUSTD (voir supra). Pour ce qui concerne les recommandations de la Conférence de Bagdad et le directoire proposé, des fonctionnaires de l'ONUDI ont pris part aux discussions.

En outre, des fonctionnaires du Bureau international de l'OMPI et des secrétariats de l'ONUDI et de l'IDCAS ont eu des entretiens avec les autorités gouvernementales d'Etats arabes dans le cadre d'une enquête sur la situation de la propriété industrielle et du transfert de techniques dans les Etats arabes. Des fonctionnaires du Bureau international se sont, en particulier, entretenus avec les autorités gouvernementales du Maroc et de la Tunisie en août 1977, avec celles de l'Egypte et de la Syrie en septembre 1977, et avec celles de la Jordanie en octobre 1977.

Centre arabe de transfert et de développement des connaissances techniques. Conformément à une résolution adoptée par la CEAO lors de sa session d'avril 1977, le Secrétaire exécutif de la CEAO a réuni, en octobre 1977, une réunion interorganisations à laquelle a participé un représentant du Bureau international de l'OMPI; cette réunion a décidé, à titre de première mesure, d'établir une mission en vue de la préparation d'une étude concernant la création possible d'un Centre régional de transfert et de développement des connaissances techniques. Cette réunion a également examiné un document de travail devant servir de guide pour la mission et pour la création de ce centre régional.

La mission, qui était composée de deux équipes et comprenait des fonctionnaires de l'OMPI, de la CEAO, de l'Organisation arabe pour l'éducation,

la culture et la science (ALECSO), de l'IDCAS, du Conseil de l'Union économique arabe (CAEU), de l'OIIT, de la CNUCED, de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et de l'ONUDI, a visité les 21 Etats arabes. Un fonctionnaire de l'OMPI figurait dans l'équipe qui a visité en novembre-décembre 1977 Bahreïn, l'Irak, le Koweït et l'Arabie Saoudite. Sur la base des conclusions de la mission, un rapport fixant les grandes lignes de l'établissement du Centre régional et contenant des recommandations quant à sa direction, son personnel, son budget, son siège, ses fonctions et ses services sera soumis à une deuxième réunion interorganisations en février 1978 et à une réunion intergouvernementale d'experts en mars 1978, ainsi que, finalement, à la session d'avril 1978 de la CEAO.

Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement (CNUSTD).

Le Comité permanent (propriété industrielle) de l'OMPI a adopté en 1977 une résolution dans laquelle il suggère aux gouvernements de tenir compte, en procédant à leurs analyses nationales et en préparant leurs documents nationaux en vue de la Conférence, de l'importance que revêtent pour l'application de la science et de la technique au développement les activités de coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle et, notamment, celles qui ont trait à la promotion de l'innovation, à la modernisation des législations, au renforcement des infrastructures et des institutions, à la coopération entre pays en développement et à l'amélioration de l'accès aux informations techniques; il a noté d'autre part avec satisfaction, dans cette résolution, que le Directeur général de l'OMPI, en consultation avec le Secrétaire général de la CNUSTD, organisera et poursuivra les activités prévues dans le cadre du Programme permanent (propriété industrielle) de manière à contribuer le plus efficacement possible aux travaux accomplis au cours de la Conférence et de sa période préparatoire.

En mars, mai et novembre 1977, le Directeur général de l'OMPI a discuté avec le Secrétaire général de la CNUSTD de la contribution de l'OMPI aux travaux préparatoires de la Conférence.

Le programme et budget pour 1978 adopté par les organes directeurs de l'OMPI lors de leurs sessions de septembre-octobre 1977 contiennent des propositions de mesures spécifiques pour la contribution à la préparation de la Conférence. Ces propositions comprennent l'assistance à prêter par des fonctionnaires de l'OMPI au secrétariat de la Conférence, la collaboration avec le Secrétaire général de la CNUSTD et les commissions régionales des Nations Unies en vue de la préparation ou de l'organisation des réunions régionales sur des objets d'intérêt commun à la CNUSTD et à l'OMPI, y compris les infor-

mations technologiques figurant dans les documents de brevets (voir supra).

L'OMPI a été représentée à une réunion gouvernementale technique pour l'Amérique centrale et Panama, organisée par la CNUSTD à Guatemala en octobre 1977; cette réunion a discuté de directives concernant la préparation de documents nationaux à soumettre à la Conférence.

Prix international des inventeurs

Lors d'une conférence de presse ouverte par le Directeur général au siège de l'OMPI, en février 1977, a été annoncée par l'*International Inventor Award Assembly* la création d'un « Prix international des inventeurs » destiné à récompenser les innovations apportant une solution aux problèmes urgents du développement sur le plan mondial. Un fonds important a été constitué pour ce prix, à l'initiative de l'Association suédoise des inventeurs, et le prix sera attribué pour la première fois à l'occasion du centenaire de l'Association.

Programme permanent et Comité permanent (droit d'auteur et droits voisins)

Comité permanent (droit d'auteur)

Composition. Conformément à l'article 2.3) du règlement d'organisation du Programme permanent de l'OMPI concernant la coopération pour le développement en rapport avec le droit d'auteur et les droits voisins (ci-après « Programme permanent (droit d'auteur) »), adopté par la Conférence de l'OMPI, le Comité permanent chargé de la coopération pour le développement en rapport avec le droit d'auteur et les droits voisins (ci-après « Comité permanent (droit d'auteur) ») se compose de tous les Etats membres de l'OMPI qui ont informé le Directeur général de leur désir d'être membres du Comité permanent (droit d'auteur). A la fin de 1977, les 39 Etats suivants étaient membres du Comité permanent (droit d'auteur): Allemagne (République fédérale d'), Australie, Autriche, Brésil, Bulgarie, Cameroun, Canada, Chili, Congo, Côte d'Ivoire, Danemark, Egypte, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Ghana, Haute-Volta, Hongrie, Inde, Israël, Kenya, Maroc, Maurice, Mexique, Niger, Norvège, Pakistan, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République démocratique allemande, Roumanie, Royaume-Uni, Sénégal, Suède, Suisse, Surinam, Tchécoslovaquie.

Première session. Le Comité permanent (droit d'auteur) a tenu sa première session en mars 1977. Vingt-six Etats qui en étaient membres étaient représentés à cette session. Vingt autres Etats, trois organisations du système des Nations Unies, trois autres organisations intergouvernementales et onze organisations internationales non gouvernementales y étaient représentés par des observateurs.

Les débats et les recommandations du Comité permanent (droit d'auteur) à sa première session et les activités menées par le Bureau international de l'OMPI dans le cadre du Programme permanent (droit d'auteur) sont résumés dans les paragraphes qui suivent et qui indiquent également, lorsqu'il y a lieu, les décisions prises par le Comité exécutif de l'Union de Berne et le Comité intergouvernemental du droit d'auteur lors de leurs sessions de décembre 1977.

Traité internationaux dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins

Le Comité permanent (droit d'auteur) a noté que 69 Etats étaient parties à la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques, dont plus de la moitié étaient des pays en développement; que la proportion était semblable pour la Convention internationale sur la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion (« Convention de Rome »), pour la Convention pour la protection des producteurs de phonogrammes contre la reproduction non autorisée de leurs phonogrammes (« Convention phonogrammes ») et pour la Convention concernant la distribution de signaux porteurs de programmes transmis par satellite (« Convention satellites »); enfin, qu'un certain nombre d'autres pays étudiaient activement la possibilité d'adhésion aux traités internationaux dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins et que certains pays préparaient une législation à cet effet.

Le Comité permanent (droit d'auteur) a noté avec intérêt que la nouvelle loi sur le droit d'auteur promulguée aux Etats-Unis d'Amérique, qui entre en vigueur (sous réserve de certaines exceptions) le 1^{er} janvier 1978, avait introduit pour la durée du droit d'auteur le principe « vie de l'auteur plus 50 ans », ce qui paraît lever le principal obstacle sur la voie d'une adhésion des Etats-Unis d'Amérique à la Convention de Berne. Il reste cependant encore quelques questions à examiner de ce point de vue. Le Comité permanent (droit d'auteur) a estimé que l'on pourrait étudier ces questions plus avant afin de voir quelle aide les organes compétents de l'Union de Berne pourraient apporter en la matière.

Soutien des auteurs et des artistes interprètes ou exécutants nationaux: promotion et protection de la création intellectuelle locale dans les pays en développement

Le Comité permanent (droit d'auteur) a appuyé le point de vue selon lequel, pour assurer la complémentarité nécessaire et pour coordonner les activités dans le domaine du droit d'auteur avec les intérêts et les activités des auteurs nationaux et des éditeurs nationaux, différentes mesures pourraient être envisagées, notamment: i) obtention de renseignements,

par l'intermédiaire d'un mécanisme international tel que le Comité permanent (droit d'auteur), sur la situation actuelle dans les divers pays; ii) création d'un organe consultatif national en matière de droit d'auteur représentatif et comprenant, par exemple, des auteurs, des artistes interprètes ou exécutants, des représentants des organismes de radiodiffusion, des libraires, des bibliothécaires et des éditeurs; iii) mesures d'encouragement à la production de manuels d'enseignement scolaire et universitaire rédigés par des auteurs nationaux, à des prix abordables pour les masses populaires auxquelles ils s'adressent; incitation à la rédaction d'œuvres originales par des professeurs nationaux avec le concours de jeunes diplômés de l'enseignement supérieur, en garantissant à cette fin le paiement de redevances intéressantes, sur lesquelles des avances pourraient être consenties aux auteurs, et en assurant également aux éditeurs nationaux une protection appropriée contre la reproduction illicite des œuvres qu'ils publient; iv) mise en œuvre et soutien d'un programme de traduction, dans la langue vernaculaire de la zone ou de la région considérée, des meilleures créations intellectuelles écrites dans l'un des dialectes ou idiomes utilisés dans les différentes parties du pays, de façon à assurer la diffusion de ces œuvres. Finalement, le Comité permanent (droit d'auteur) a noté qu'en raison de la prédominance des problèmes liés à un meilleur accès aux œuvres étrangères lors des discussions antérieures, le rôle de stimulant de la création locale que joue le droit d'auteur avait parfois été perdu de vue et que la création nationale et le développement dépendaient parfois très largement de l'efficacité de la législation sur le droit de l'auteur et de son application.

En vue de la préparation d'une étude sur les arrangements législatifs et institutionnels, gouvernementaux et privés, existant dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins dans les pays en développement et dans les pays développés pour le soutien apporté aux auteurs ou aux artistes nationaux, le Bureau international de l'OMPI a invité en novembre 1977 les gouvernements de certains pays développés et en développement à lui fournir des informations concernant de tels arrangements, y compris les dispositions réglementaires concernant les relations contractuelles en l'absence de contrats spécifiques, les dispositions contractuelles types des sociétés d'auteurs et d'artistes, des conseils consultatifs, des sociétés de perception de droits d'auteur, etc.

Accessibilité et diffusion des œuvres et des représentations ou exécutions d'origine étrangère protégées par le droit d'auteur et les droits voisins

Le Comité permanent (droit d'auteur) a noté les commentaires adressés par certains Etats et organisations sur la mise en pratique des systèmes

préférentiels en faveur des pays en développement introduits dans les textes de Paris de 1971 des conventions internationales en matière de droit d'auteur (Convention de Berne et Convention universelle), et le fait qu'une étude était en cours d'élaboration conjointement avec l'Unesco sur ce sujet.

Lors de leurs sessions de décembre 1977, le Comité exécutif de l'Union de Berne et le Comité intergouvernemental du droit d'auteur ont conclu qu'une étude d'ensemble devrait être entreprise sur les problèmes posés aux pays en développement par l'accès aux œuvres protégées et sur ceux de l'application des textes révisés de 1971. A cette fin, ils ont décidé l'établissement d'un questionnaire plus détaillé; un groupe de travail, convoqué conjointement par l'OMPI et l'Unesco, devrait être réuni à cet effet par les deux organisations en 1978 pour étudier ces problèmes et les questions à soumettre.

Avant que ces décisions ne soient prises, et en vue de l'établissement d'une étude sur les problèmes pratiques, en matière de droit d'auteur et de droits voisins, que posent l'accès aux publications nationales et la dissémination des œuvres étrangères, particulièrement à des fins d'éducation, d'instruction et scientifiques, ainsi que sur les moyens de résoudre ces problèmes, le Bureau international a invité en novembre 1977 les gouvernements des pays en développement à communiquer des informations sur ces problèmes pratiques qui peuvent se poser dans leurs pays et à indiquer tous les moyens qui existent dans ces pays ou qu'ils se proposent d'introduire ou d'utiliser afin de régler ces problèmes s'il y a lieu.

Loi type sur le droit d'auteur à l'usage des pays en voie de développement

Le Comité permanent (droit d'auteur) a souligné l'utilité de la Loi type de Tunis sur le droit d'auteur à l'usage des pays en voie de développement mise au point par un comité d'experts gouvernementaux avec le concours de l'OMPI et de l'Unesco en 1976. Le Comité permanent (droit d'auteur) a exprimé le souhait que la Loi type — qui a été publiée avec un commentaire explicatif en anglais, espagnol et français — soit diffusée aussi largement que possible et qu'une traduction portugaise en soit établie. Le texte en portugais est actuellement préparé par le Bureau international de l'OMPI en coopération avec l'Unesco et avec le concours des autorités portugaises.

Glossaire et manuel de droit d'auteur à l'usage des pays en développement

Le Comité permanent (droit d'auteur) a noté que le programme actuel prévoit l'élaboration, en coopération avec l'Unesco, d'un glossaire et d'un manuel de droit d'auteur à l'usage des pays en développement et que ces deux ouvrages définiront les termes les plus fréquemment utilisés dans les lois sur le droit d'auteur et donneront des indications

générales aux lecteurs des pays en développement sur les buts et la nature particulière des lois en matière de droit d'auteur, sur leur administration, les relations contractuelles types qui en découlent et les aspects internationaux des relations en matière de droit d'auteur. L'élaboration du glossaire et du manuel est en cours.

Protection du folklore

Lors de leurs sessions de décembre 1977, le Comité exécutif de l'Union de Berne et le Comité intergouvernemental du droit d'auteur ont examiné le rapport du Comité d'experts sur la protection juridique du folklore, réuni à Tunis en juillet 1977 par l'Unesco.

Les deux Comités, tout en reconnaissant que leur compétence était limitée, ont conclu que, dans la mesure où le droit d'auteur peut constituer une solution du problème, ils devraient continuer à étudier ce dernier. Les deux Comités ont décidé que le secrétariat de l'Unesco devrait poursuivre des études sur le folklore en général sur une base interdisciplinaire dans le cadre d'une approche d'ensemble, mais que l'OMPI devrait être associée à l'examen des aspects du droit d'auteur ou de protection d'un type semblable au droit d'auteur qui pourraient se poser; en outre, l'OMPI devrait étudier la mesure dans laquelle l'on pourrait s'inspirer des règles de propriété industrielle (concurrence déloyale, appellations d'origine, etc.).

Bourses et autres possibilités de formation

Bourses. Le programme de bourses en matière de droit d'auteur et de droits voisins s'est sensiblement développé au cours des dernières années. Alors qu'une seule bourse avait été accordée en droit d'auteur entre 1964 et 1974, trois ont été accordées en 1975 et neuf en 1976.

Dans le cadre du programme de bourses de l'OMPI pour 1977, 14 demandes de bourses en matière de droit d'auteur et de droits voisins sont parvenues à l'OMPI de onze pays en développement et d'une organisation. Douze bourses ont été accordées à des fonctionnaires des dix pays et de l'organisation suivants: Bolivie, Costa Rica, Ghana, Inde, Mali, Mexique, Rwanda, Sénégal, Syrie, Zaïre et Organisation de libération de la Palestine (OLP).

Les pays suivants ont contribué en partie à la prise en charge des frais de voyage et de séjour des boursiers: Mexique (frais de séjour de deux boursiers de la Bolivie et de Costa Rica); Hongrie (frais de séjour d'un boursier du Sénégal). Le reste des dépenses a été pris en charge par le budget du programme d'assistance technico-juridique de l'OMPI.

Les stages de formation en matière de droit d'auteur et de droits voisins prévus dans le cadre du programme de bourses pour 1977 ont eu lieu dans six pays (Etats-Unis d'Amérique, France, Hongrie, Maroc,

Mexique et Royaume-Uni) et au siège de l'OMPI à Genève.

Symposium pour boursiers. Un symposium sur des questions de droit d'auteur et de droits voisins, au profit de neuf boursiers, a été organisé par l'OMPI à Genève en novembre 1977. Des boursiers du Ghana, de l'Inde, du Mali, du Maroc, du Mexique, du Rwanda, du Sénégal et du Zaïre y ont participé. Les conférenciers étaient des fonctionnaires du Bureau international de l'OMPI et des représentants de l'Union européenne de radiodiffusion (UER), de la Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC), de la Fédération internationale des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes (IFPI) et de l'Union internationale des éditeurs (UIE).

Autres possibilités de formation: planification. Lors de sa session de mars 1977, le Comité permanent (droit d'auteur) a pris note des suggestions et des différentes offres de formation faites par plusieurs délégations et observateurs d'organisations internationales non gouvernementales, en particulier la République fédérale d'Allemagne, les Etats-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni, la CISAC et l'UIE. Il a également noté qu'à l'avenir, le Bureau international planifierait, individuellement et à long terme, la formation avec chaque pays désireux d'obtenir une assistance afin qu'il soit possible de répondre à ses besoins particuliers. En outre, les dispositions actuelles seront maintenues pour l'organisation de cours à l'intention de personnes qui ont besoin d'une connaissance générale des problèmes de droit d'auteur. Il a noté que le Bureau international de l'OMPI avait déjà pris contact avec l'Unesco dans ce domaine, plus particulièrement pour éviter les doubles emplois.

Le Comité permanent (droit d'auteur) a souligné l'intérêt d'organiser dans d'autres pays en développement des visites de stagiaires des pays en développement. En 1976, des stagiaires de l'OMPI ont été accueillis au Mexique et le Gouvernement mexicain en a invité d'autres pour 1977.

Enseignement du droit d'auteur et autres cours de propriété intellectuelle dans des universités. Le Comité permanent (droit d'auteur) a estimé qu'il était souhaitable d'organiser des cours de droit d'auteur et de droits voisins dans des universités de pays en développement. Il a noté qu'il existait déjà des cours de cette nature dans les facultés de droit de quelques universités et que des boursiers de haut niveau seraient envoyés pour suivre les programmes de certaines universités et institutions dans des pays plus avancés, en vue de renforcer et/ou de créer des cours spéciaux sur la législation en matière de brevets et de droit d'auteur dans des universités de pays en développement. Des contacts ont été pris à cet effet en mai 1977 avec le Gouvernement du Cameroun, qui a marqué son intérêt pour le développement de cours de cette nature.

Réunions, séminaires et conférences de caractère régional

Le Comité permanent (droit d'auteur) a pris note, lors de sa session de mars 1977, des indications données dans le document diffusé par le Bureau international sur l'organisation de réunions, de séminaires et de symposiums de caractère régional et a noté d'autre part que le programme triennal de l'OMPI pour la période 1977-1979 prévoyait la convocation d'au moins quatre réunions, séminaires ou cours de formation dans des pays en développement.

Séminaire régional sur le droit d'auteur à l'intention des Etats arabes. Un séminaire régional sur le droit d'auteur à l'intention des Etats arabes s'est tenu à Rabat en mai 1977. Il a été organisé conjointement avec l'Unesco et en collaboration avec l'ALECSO, sur l'invitation du Gouvernement marocain. Vingt-quatre participants et six orateurs de treize Etats arabes (Arabie Saoudite, Egypte, Irak, Jordanie, Liban, Maroc, Mauritanie, Qatar, Somalie, Soudan, Syrie, Tunisie et Yémen démocratique) ainsi que des observateurs de l'OLP ont participé à ce séminaire. En outre, six organisations internationales non gouvernementales y étaient représentées.

Le Séminaire a porté sur les sujets suivants: le rôle du droit d'auteur dans la promotion du développement; la position des Etats arabes à l'égard des conventions internationales sur le droit d'auteur; le droit d'auteur dans les Etats arabes qui ne sont pas parties à des conventions internationales sur le droit d'auteur; les bureaux du droit d'auteur et les sociétés d'auteurs dans les Etats arabes; la situation du droit d'auteur national dans les Etats arabes et les perspectives d'avenir; la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques; la Convention universelle sur le droit d'auteur; la Loi type de Tunis sur le droit d'auteur. Le Séminaire a adopté une recommandation dans laquelle il suggère notamment, après avoir observé que sur le plan des législations comme à l'égard des conventions internationales la situation des Etats arabes n'est pas uniforme, que des experts gouvernementaux se réunissent pour arrêter des principes généraux à partir desquels des législations nationales pourraient être rédigées en vue de rapprocher le régime de protection des droits d'auteur dans ces Etats. Le Séminaire a estimé que la Loi type de Tunis sur le droit d'auteur à l'usage des pays en voie de développement constituait un document fondamental qui serait d'une très grande utilité pour les législateurs nationaux. Il a demandé que soient prises des mesures pratiques en vue de la mise en place des infrastructures nécessaires à la sauvegarde des droits moraux et patrimoniaux et des intérêts des auteurs. Il a enfin recommandé que l'OMPI, l'Unesco et l'ALECSO prêtent tout le concours nécessaire à l'application de ces conclusions.

Conférence et Congrès de São Paulo sur le droit d'auteur. La première Conférence continentale sur le droit d'auteur ainsi que le premier Congrès brésilien sur le droit d'auteur ont été organisés par l'Institut interaméricain du droit d'auteur (IIDA) avec l'assistance de l'OMPI, à São Paulo, Brésil, en juin 1977.

Plus de 100 personnes venues de l'Argentine, de la Bolivie, du Brésil, du Chili, de la Colombie, de l'Equateur, des Etats-Unis d'Amérique et du Mexique ont participé à la Conférence et au Congrès.

Les débats en groupes ont porté sur les sujets suivants: activités des organisations internationales dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins; directives pour le développement du droit d'auteur sur le continent américain; répression pénale et civile en matière de droit d'auteur; systèmes de rémunération et perception des droits d'auteur; protection des arts appliqués; reprographie; droits voisins; domaine public payant.

La Conférence a formulé des conclusions à la lumière des débats sur les sujets susmentionnés et elle a adopté un certain nombre de résolutions, y compris des recommandations préconisant que l'IIDA cherche à obtenir le statut d'observateur aux réunions de l'OMPI, que les gouvernements des Etats du continent américain adhèrent aux conventions internationales dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins, que l'OMPI mette à jour la publication relative à l'enseignement du droit de la propriété intellectuelle (et notamment du droit d'auteur), que l'OMPI et l'Unesco, en collaboration avec l'IIDA, convoquent un comité d'experts d'Amérique latine afin d'examiner en profondeur la Loi type de Tunis sur le droit d'auteur à l'usage des pays en voie de développement, sur la base des commentaires adressés par les gouvernements des pays de l'Amérique latine, et que l'OMPI et l'Unesco entreprennent une étude des différentes formes existantes de protection des arts appliqués ainsi que des bases possibles d'une protection plus complète et plus efficace des arts appliqués sous toutes leurs formes.

Séminaire de l'Asie et du Pacifique. Un Séminaire de l'Asie et du Pacifique sur la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion a été convoqué à Bangkok, en octobre 1977, par l'OMPI, l'OIT et l'Unesco, en collaboration avec le Gouvernement de la Thaïlande.

Ont participé au Séminaire des experts de neuf pays de l'Asie et du Pacifique agissant en leur capacité personnelle et des observateurs de dix Etats et de six organisations internationales non gouvernementales.

Le but du Séminaire était de faire mieux connaître la Convention internationale sur la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion

(« Convention de Rome ») dans la région de l'Asie et du Pacifique ainsi que d'examiner la situation actuelle des législations nationales en ce domaine. Des conférences ont été prononcées par des représentants de l'OIT, de l'Unesco et de l'OMPI, des rapports nationaux ont été présentés par les experts et des déclarations ont été faites par les observateurs.

Les participants au Séminaire ont recommandé que les législations nationales assurent la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion; que la Loi type relative à la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion soit utilisée en tant que base convenant à cette fin; que la mise en place d'organismes appropriés soit encouragée et appuyée au niveau national, avec l'assistance et les conseils techniques de l'OIT, de l'Unesco et de l'OMPI; qu'afin de renforcer un système effectif de protection internationale de tous les intérêts en cause, les pays envisagent d'adhérer à la Convention de Rome et envisagent aussi de devenir parties à la Convention phonogrammes et à la Convention satellites.

Assistance à certains pays en développement et à certaines institutions régionales de pays en développement

Lors de sa session de mars 1977, le Comité permanent (droit d'auteur), en examinant l'assistance à prêter aux Etats pour la rédaction de nouvelles lois et pour l'organisation de l'administration du droit d'auteur, a pris note d'une suggestion préconisant que les statuts types de sociétés d'auteurs rédigés initialement en 1969 pour répondre aux besoins de pays d'Afrique soient mis à jour et élargis de façon à avoir un caractère plus universel.

A la demande de gouvernements et d'organisations régionales, l'OMPI a continué de fournir des avis d'experts pour aider les autorités nationales ou régionales à élaborer ou à réviser leurs législations en matière de droit d'auteur et de droits voisins, et à créer ou à renforcer des organismes nationaux ou régionaux s'occupant de ces questions.

Maurice. A la demande du Gouvernement de Maurice, en avril 1977, le nouveau projet de loi sur le droit d'auteur de cet Etat a été examiné et des commentaires et propositions ont été formulés.

Somalie. De même, le Bureau international a donné des avis et commentaires aux autorités gouvernementales chargées, en Somalie, de la préparation de la nouvelle loi sur le droit d'auteur.

Sri Lanka. En juillet 1977, le Bureau international a donné des avis et commentaires aux autorités gouvernementales chargées, en Sri Lanka, de la préparation de la nouvelle loi sur le droit d'auteur.

Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI). Le Bureau international a fourni son assistance à l'OAPI pour la rédaction d'une convention régionale sur le droit d'auteur fondée sur la Loi type de Tunis. Cette convention constitue maintenant l'une des annexes de l'Accord de Libreville instituant l'OAPI tel que révisé à Bangui le 3 mars 1977. Le titre et les compétences de cette organisation intergouvernementale (OAPI) ont été modifiés afin qu'elle puisse s'occuper non seulement de propriété industrielle mais aussi de droit d'auteur (pour plus de détails, voir supra).

Possibilités de formation dans le domaine de la propriété industrielle, du droit d'auteur et des droits voisins

Au début d'août 1977, le Bureau international a fait connaître le programme des possibilités de formation pour 1978 et les années ultérieures dans les domaines de la propriété industrielle, du droit d'auteur et des droits voisins et il a invité les gouvernements des pays en développement à proposer des candidats pour les stages de formation générale de 1978 (qui auront lieu en septembre pour la propriété industrielle et en octobre pour le droit d'auteur et les droits voisins) ainsi qu'à étudier la préparation d'une formation spécialisée s'étendant sur les quelques années à venir au moyen de visites d'experts, de stages de formation locaux et de stages sur le tas dans des pays développés ou en développement.

Contributions spéciales de certains pays aux activités de coopération pour le développement

Les gouvernements de certains pays ont soutenu par des contributions spéciales les activités mentionnées dans les paragraphes précédents en détachant des experts, en fournissant des documents ou en prenant à leur charge tout ou partie des frais afférents à certaines activités. Ces contributions ont été les suivantes:

a) La République fédérale d'Allemagne a affecté l'un des fonctionnaires de l'Office allemand des brevets au Bureau international, où il se consacre à plein temps aux projets de l'OMPI touchant à la coopération pour le développement. Ce fonctionnaire a été choisi en accord avec le Directeur général. Le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne prend en charge le traitement de ce fonctionnaire et rembourse aussi au Bureau international les dépenses générales qu'entraîne pour celui-ci la présence du fonctionnaire en question, ainsi que les dépenses relatives aux missions officielles dont il est chargé.

En août 1977, l'OMPI a conclu un accord avec la République fédérale d'Allemagne en vertu duquel le Gouvernement de ce pays mettrait un fond, d'un montant de 895.000 francs suisses, à la disposition du Bureau international pour assurer le financement

de projets déterminés d'assistance au développement, entre 1977 et 1982.

b) L'Office royal suédois des brevets et des marques a affecté l'un de ses fonctionnaires au Bureau international pour trois mois afin qu'il s'y occupe des bourses de stage et d'autres projets de formation touchant aux activités de coopération pour le développement.

c) En juillet 1977, le Gouvernement du Royaume-Uni a informé le Bureau international qu'une allocation spéciale, d'un montant de 15.000 livres sterling, était mise à la disposition de l'OMPI, pour l'exercice financier 1977-1978, afin de soutenir les programmes d'assistance de l'OMPI aux pays en développement, notamment le programme de bourses de l'OMPI ainsi que la formation et l'assistance de toute autre nature à fournir à l'Organisation de la propriété industrielle de l'Afrique anglophone. Les fonds ainsi mis à disposition ont été utilisés en partie pour le paiement des frais de voyage et de séjour de deux boursiers dans le cadre du programme de bourses de l'OMPI (voir supra) et pour les services d'un consultant en matière de marques chargé d'assister la Conférence de la propriété industrielle des pays de l'Afrique anglophone (voir supra).

d) L'Office des brevets et des marques des Etats-Unis d'Amérique a affecté l'un de ses fonctionnaires au Bureau international, où il se consacre à plein temps à des questions parmi lesquelles figurent les projets de l'OMPI touchant à la coopération pour le développement. Ce fonctionnaire a, lui aussi, été choisi en accord avec le Directeur général. Le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique continue de payer son traitement.

e) Un certain nombre de pays ont pris en charge tout ou partie des frais de voyage et de séjour de boursiers en propriété industrielle (voir supra) ou en droit d'auteur et droits voisins (voir supra) dans le cadre du programme de bourses de l'OMPI pour 1977.

f) Pour ce qui concerne la contribution du Gouvernement de l'Autriche au stage de formation Autriche-OMPI, tenu à Vienne en août-septembre 1977, voir supra.

g) L'Allemagne (République fédérale d'), l'Autriche, les Etats-Unis d'Amérique, la France, la Suisse, l'Union soviétique et l'IIB ont fourni des documents de brevets, des microformats ou des microfilms des documents de brevets pour aider le Gouvernement du Brésil à moderniser son système de brevets (voir supra). L'Autriche a fourni à plusieurs pays en développement des rapports de recherche sur l'état de la technique (voir supra).

Autres relations avec les pays en développement

Réunions

Séminaire de Bombay sur la documentation de brevets et les services d'information sur les brevets.

Un Séminaire sur la documentation de brevets et les services d'information sur les brevets s'est réuni à Bombay en décembre 1977 sous les auspices de l'Office indien des brevets, du Ministère indien de la science et de la technologie, et du Centre de recherche et de formation en matière de documentation (Bangalore). Un représentant de l'OMPI a présenté à ce séminaire, qui comprenait principalement des représentants de l'industrie, un document sur les informations techniques figurant dans les documents de brevets.

Séminaire de Salamanque. Un Séminaire sur l'exploitation obligatoire des brevets en Espagne et en Amérique latine a été organisé par l'Université de Salamanque avec la collaboration de l'Office espagnol de la propriété industrielle et de l'Institut de culture hispanique. De nombreux spécialistes de la propriété industrielle de l'Espagne et de plusieurs pays latino-américains y ont participé, ainsi que sept boursiers de pays latino-américains participant au cours annuel sur la propriété industrielle qui était organisé à Madrid par l'Office espagnol de la propriété industrielle dans le cadre du Programme permanent de l'OMPI concernant la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle. Des conférences ont été prononcées sur la situation en la matière dans divers pays d'Amérique latine et en Espagne; elles ont été suivies de discussions. Le Directeur général de l'OMPI a été l'orateur principal de la session de clôture du Séminaire et a prononcé une conférence sur l'exploitation obligatoire des brevets dans le cadre de la révision de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle.

Missions

A l'occasion de sa participation au Symposium mondial sur l'importance du système des brevets pour les pays en développement, à Colombo, en février 1977, puis lorsqu'il est retourné en Sri Lanka en décembre 1977, le Directeur général de l'OMPI a rencontré le Président et le Premier Ministre de la République de Sri Lanka. Des fonctionnaires du Bureau international se sont aussi entretenus avec de hauts fonctionnaires nationaux chargés des questions de propriété industrielle, de transfert de techniques et de droit d'auteur.

Le Directeur général s'est rendu au Brésil en mai 1977. A cette occasion, il a rencontré le Ministre des affaires étrangères et de hauts fonctionnaires chargés des questions de propriété industrielle, de transfert de techniques et de droit d'auteur.

Le Directeur général s'est rendu en Colombie en juillet 1977. A cette occasion, il a pris part à la Table ronde de Bogota (voir supra) et il a rencontré de hauts fonctionnaires du Gouvernement de ce pays chargés des questions de propriété industrielle et de transfert de techniques.

A l'occasion de sa participation à la réunion des pays de l'ANASE sur le rôle de la propriété

industrielle dans le développement technique et économique, tenue à Djakarta en décembre 1977 (voir supra), le Directeur général de l'OMPI a rencontré le Président de la République d'Indonésie, le Ministre a.i. des affaires étrangères, le Ministre de la justice et le Ministre de l'industrie.

Des fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus en visite en Algérie, en Arabie Saoudite, au Bahreïn, en Bolivie, au Brésil, au Cameroun, au Chili, en Colombie, en Côte d'Ivoire, à Cuba, en Egypte, dans l'Empire centrafricain, au Gabon, au Ghana, au Guatemala, au Honduras, en Inde, en Indonésie, en Irak, en Jordanie, au Kenya, au Koweït, à Madagascar, en Malaisie, au Maroc, à Maurice, au Mexique, au Niger, au Nigéria, au Pakistan, au Qatar, au Sénégal, à Singapour, au Soudan, en Sri Lanka, en Syrie, en Thaïlande, au Togo, en Tunisie, au Venezuela, au Yémen et au Zaïre afin d'y avoir des échanges de vues avec les autorités gouvernementales de ces pays sur des questions concernant l'OMPI, en particulier la propriété industrielle, le transfert de techniques ou le droit d'auteur et les droits voisins.

A l'occasion de la visite qu'il a rendue au Gabon en juillet 1977, un fonctionnaire de l'OMPI a été reçu par le Président de la République du Gabon, par le Président du Zaïre et par de hauts fonctionnaires chargés des questions de propriété industrielle, de transfert de techniques et de droit d'auteur.

Des fonctionnaires du Gouvernement de la République de Corée ont discuté avec des fonctionnaires du Bureau international, à Genève, en novembre 1977, de questions relatives à l'éventuelle participation de ce pays à l'OMPI et au transfert de techniques.

Des conversations ont eu lieu sur des questions de propriété industrielle et de transfert de techniques avec le secrétariat de la CEA à Addis-Abéba, en janvier, mars, juin, septembre et novembre 1977, avec le secrétariat de la CESAP à Bangkok, en février, août et décembre 1977, avec la CEPAL à Guatemala et à Santiago en avril-mai 1977 et à Mexico en juillet et octobre 1977, avec la CEAO à Beyrouth en septembre et décembre 1977, avec l'ANASE à Djakarta en août 1977, avec l'IDCAS au Caire en janvier et en août 1977, avec l'OUA à Addis-Abéba en janvier et février 1977, avec le SIECA à Bogota en janvier, février et juillet 1977, et avec l'OAPI à Bangui en février 1977, à Yaoundé en mars 1977 et à Cotonou en décembre 1977.

Relations avec les Etats et les organisations

Généralités

Les relations du Bureau international avec les Etats et les organisations ont pour principal objectif de cerner les problèmes que ces Etats rencontrent au

niveau national, régional et international dans les divers domaines de la propriété intellectuelle, de rechercher les moyens d'une action individuelle ou collective menant vers leur solution, de suivre l'évolution des idées dans ces domaines et dans les domaines voisins, d'encourager la participation aux activités de l'OMPI et de promouvoir l'augmentation du nombre des Etats membres de l'OMPI ainsi qu'une plus large acceptation des traités internationaux que l'OMPI administre. Les relations avec les Etats et les organisations mentionnés dans la présente partie du rapport d'activité ont été essentiellement axées sur le maintien et le développement de ces relations, soit au moyen de missions dans le pays, soit par la participation à des réunions internationales portant sur des questions d'intérêt commun.

Relations avec les Etats

Relations avec les pays en développement

Voir supra.

Relations avec d'autres Etats

Le Directeur général s'est rendu en visite en Allemagne (République fédérale d'), en Autriche, en France, en Hongrie, en Italie et au Japon, et des fonctionnaires du Bureau international se sont rendus dans les mêmes pays ainsi qu'en Espagne, aux Etats-Unis d'Amérique, en Finlande, en Grèce, en Roumanie, au Royaume-Uni, en Suisse, en Tchécoslovaquie et en Union soviétique pour s'entretenir avec les autorités gouvernementales de ces pays de diverses questions concernant l'OMPI, la propriété industrielle, le droit d'auteur ou touchant à des domaines voisins.

A l'occasion de sa visite au Japon en octobre 1977, le Directeur général a rencontré le Premier Ministre, le Ministre des affaires étrangères et le Ministre du commerce international et de l'industrie, ainsi que des fonctionnaires gouvernementaux de haut rang responsables des questions de propriété industrielle.

Relations avec des organisations du système des Nations Unies

Coordination générale des politiques et des activités

Le Directeur général et des fonctionnaires du Bureau international ont participé aux travaux d'organismes des Nations Unies créés pour faciliter la coordination des politiques et des activités des organisations relevant du système des Nations Unies.

Représentation à des réunions d'organes des Nations Unies

L'OMPI a été représentée à plusieurs réunions d'organes des Nations Unies au cours desquelles ont

été abordées des questions intéressant directement l'OMPI. Il s'agit notamment de la 32^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies (septembre-décembre 1977), de sessions des commissions économiques régionales des Nations Unies ou de réunions convoquées par ces commissions, des sessions du Conseil du commerce et du développement de la CNUCED, et des sessions du Conseil du développement industriel de l'ONUDI.

Résolutions et décisions de l'Assemblée générale des Nations Unies et du Conseil économique et social des Nations Unies

L'Assemblée générale des Nations Unies, lors de sa 31^e session (septembre-décembre 1976), le Conseil économique et social des Nations Unies, lors de ses 62^e (avril-mai 1977) et 63^e (juillet-août 1977) sessions, et le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, lors de ses réunions d'août 1977, ont adopté des résolutions et décisions qui, si elles ne sont pas adressées directement à l'OMPI, exigent une action des organisations du système des Nations Unies ou concernent d'autre manière les travaux de l'OMPI en 1977 ou son programme d'activités futures. Un résumé de ces résolutions et décisions, avec les commentaires et propositions du Directeur général de l'OMPI, ont été présentés au Comité de coordination de l'OMPI lors de sa session de septembre-octobre 1977. Le Comité de coordination de l'OMPI a pris note de ces résolutions et décisions et des activités passées ou envisagées par le Directeur général à leur sujet. En ce qui concerne plus particulièrement l'action entreprise par le Comité de coordination de l'OMPI au sujet de la résolution concernant l'Afrique du Sud, voir supra.

Informations destinées aux études et rapports de l'Organisation des Nations Unies

Le Bureau international a fourni des renseignements sur des questions intéressant directement l'OMPI pour qu'ils soient repris dans les rapports du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social ou à d'autres organes des Nations Unies.

Parmi les rapports fournis par le Bureau international figure un résumé analytique des activités de l'OMPI en 1976, présenté au Conseil économique et social des Nations Unies à l'occasion de sa 63^e session (juillet 1977) (voir document de l'ONU E/5957, du 31 mai 1977). Ce résumé a aussi été adressé aux Etats membres de l'OMPI et aux autres Etats membres des organisations du système des Nations Unies.

Relation avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)

Des consultations se sont poursuivies à l'échelon des secrétariats entre la CNUCED et l'OMPI et entre l'ONUDI et l'OMPI, sur des questions d'intérêt mutuel et la mise en œuvre des décisions prises de part et d'autre par les organes directeurs.

Relations avec la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement (CNUSTD)

Voir supra.

Relations avec les commissions régionales des Nations Unies

Une étroite coopération s'est poursuivie avec la CEA, particulièrement en ce qui concerne la création de l'Organisation de la propriété industrielle de l'Afrique anglophone, la Conférence de propriété industrielle et ses deux comités, l'établissement d'un Centre de documentation de brevets pour les pays de l'Afrique anglophone et le Centre régional africain de technologie (voir supra).

La coopération s'est également poursuivie avec la CEPAL, particulièrement en ce qui concerne la convocation du Séminaire latino-américain sur l'information de brevets en tant que l'un des travaux préparatoires à la CNUSTD (voir supra).

En vue d'organiser des séminaires semblables en coopération avec la CEAO et avec la CESAP, des discussions ont eu lieu avec les secrétariats des deux commissions.

L'OMPI a été représentée à la quatrième réunion du Comité ministériel des progrès de l'industrialisation en Afrique et à la quatrième Conférence des Ministres africains de l'industrie organisée par la CEA, l'OUA et l'ONUDI, qui se sont tenues à Kaduna (Nigéria) en novembre 1977.

Relations avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

Une étroite coopération s'est poursuivie avec l'Unesco sur les questions relatives au droit d'auteur, notamment les questions concernant la coopération pour le développement en rapport avec le droit d'auteur, et en particulier en ce qui concerne l'application des textes révisés en 1971 à Paris de la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques et de la Convention universelle sur le droit d'auteur, la préparation d'un glossaire du droit d'auteur et d'un manuel pour les pays en développement, la protection du folklore et l'organisation du Séminaire régional sur le droit d'auteur de Rabat (voir supra), ainsi que le recueil des lois et traités

sur le droit d'auteur, l'enquête et les études sur l'utilisation des cassettes et disques audiovisuels, les problèmes découlant de la transmission par câble des programmes de télévision, les problèmes découlant de l'utilisation d'ordinateurs électroniques et d'autres équipements technologiques et les moyens d'éviter la double imposition des redevances transférées d'un pays dans un autre (voir le fascicule de mars 1978 de la revue *Le Droit d'auteur*). L'OMPI a été représentée à la session de septembre-octobre 1977 du Conseil exécutif de l'Unesco, à la première session du Conseil intergouvernemental de l'Unesco pour les programmes d'information générale en novembre 1977, et à la session de décembre 1977 du Comité intergouvernemental du droit d'auteur établi conformément à la Convention universelle sur le droit d'auteur.

Relations avec l'Unesco et l'Organisation internationale du travail (OIT)

Une étroite coopération s'est aussi poursuivie avec l'Unesco et l'OIT sur les activités dans le domaine des droits voisins (voir le fascicule de mars 1978 de la revue *Le Droit d'auteur*).

Relations avec d'autres organisations intergouvernementales

Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI). L'OMPI a été représentée aux réunions du Conseil administratif de l'OAPI à Bangui (Empire centrafricain) en février-mars 1977 et à Cotonou (Bénin) en décembre 1977. Voir également supra.

Union des radiodiffusions des Etats arabes (ASBU). Voir supra.

Communauté des Caraïbes (CARICOM). Voir supra.

Conseil d'assistance économique mutuelle (CAEM). Voir « L'Union de Paris et la propriété industrielle en 1977 » dans le fascicule de mars 1978 de la présente revue.

Conseil de l'Europe. Le Directeur général a participé à la cérémonie inaugurale du Palais de l'Europe, à Strasbourg, en janvier 1977. Voir également « L'Union de Berne, le droit d'auteur international et les droits voisins en 1977 » dans le fascicule de mars 1978 de la revue *Le Droit d'auteur*.

Pays de l'Afrique anglophone. Voir supra.

Commission des Communautés européennes (CEE). Voir supra et « L'Union de Paris et la propriété industrielle en 1977 » dans le fascicule de mars 1978 de la présente revue.

Comité intérimaire du brevet communautaire. Voir « L'Union de Paris et la propriété industrielle en 1977 » dans le fascicule de mars 1978 de la présente revue.

Organisation européenne des brevets (OEB). Voir « L'Union de Paris et la propriété industrielle en 1977 » dans le fascicule de mars 1978 de la présente revue.

Centre de développement industriel pour les Etats arabes (IDCAS). L'OMPI a été représentée au Comité consultatif permanent de la documentation et des informations industrielles de l'IDCAS en octobre 1977. Voir également supra.

Bureau intergouvernemental de l'informatique (BII). L'OMPI a été représentée à l'Assemblée générale du BII à Paris en janvier 1977.

Institut international des brevets (IIB). Voir « L'Union de Paris et la propriété industrielle en 1977 » dans le fascicule de mars 1978 de la présente revue.

Organisation de l'Unité africaine (OUA). A l'occasion de sa visite à Genève en octobre 1977, le Secrétaire général de l'OUA a été reçu par le Directeur général de l'OMPI et a examiné avec ce dernier le programme de coopération conclu entre l'OUA et l'OMPI. Voir également supra.

Relations avec des organisations nationales et internationales non gouvernementales

Admission d'organisations internationales non gouvernementales en tant qu'observateurs aux réunions des organes directeurs

Association Benelux des conseils en marques et modèles (BMM), Fédération mondiale des organisations d'ingénieurs (FMOI) et Institut interaméricain du droit d'auteur (IIDA): voir supra.

Relations avec l'Organisation internationale de normalisation (ISO)

Voir « L'Union de Paris et la propriété industrielle en 1977 » dans le fascicule de mars 1978 de la présente revue.

Représentation à des réunions

L'OMPI a été représentée à diverses réunions d'organisations internationales non gouvernementales s'occupant de questions de propriété industrielle (voir « L'Union de Paris et la propriété industrielle en 1977 » dans le fascicule de mars 1978 de la présente revue), ou de questions de droit d'auteur (voir « L'Union de Berne, le droit d'auteur international et les droits voisins en 1977 » dans le fascicule de mars 1978 de la revue *Le Droit d'auteur*); lors de ces réunions, des questions intéressant directement l'OMPI ont été discutées.

Le Directeur général a donné une conférence, lors d'une réunion de la *Bar Association* de Sri Lanka en février 1977, portant sur « Les options offertes au législateur dans les domaines des brevets, des marques et du droit d'auteur ».

Publications de l'OMPI

Revues. Les revues *La Propriété industrielle* et *Le Droit d'auteur* ont continué à paraître chaque mois en anglais et en français. La revue *La Propiedad Intelectual* a continué à paraître chaque trimestre en espagnol.

Publication d'informations générales sur l'OMPI. Une version mise à jour de la brochure de l'OMPI intitulée *Informations générales* a été publiée en anglais et en français en janvier 1977, en allemand en juin 1977, et en espagnol en août 1977.

La *Liste des Etats membres de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et des Unions internationales*, mise à jour au 1^{er} juillet 1977, a été publiée en anglais et en français en juillet 1977. Les *Règles générales de procédure* de l'OMPI (1977) ont été publiées en espagnol en mai 1977. Une brochure contenant le *Règlement* du Comité permanent de l'OMPI sur l'information en matière de brevets a été publiée, en anglais, espagnol, français et russe, en décembre 1977.

Textes officiels. Les textes officiels d'un certain nombre de conventions, d'arrangements et d'autres traités, ainsi que de classifications internationales, administrés par l'OMPI, ainsi que les actes des conférences diplomatiques qui ont adopté des traités, ont été publiés en 1977 (voir « L'Union de Paris et la propriété industrielle en 1977 » dans le fascicule de mars 1978 de la présente revue ainsi que « L'Union de Berne, le droit d'auteur international et les droits voisins en 1977 » dans le fascicule de mars 1978 de la revue *Le Droit d'auteur*).

Autres publications. Le Bureau international a publié, en juillet 1977, les conférences données au Symposium mondial sur l'importance du système des brevets pour les pays en développement organisé par l'OMPI à Colombo (Sri Lanka) en février 1977 (voir supra). Le *Guide sur les licences pour les pays en développement* (voir supra) a été publié par le Bureau international en anglais, espagnol et français en août 1977. Les *Principales dispositions de la législation de certains pays sur les marques — Tableaux résumés* (voir supra) ont été publiées par le Bureau international en anglais et en français en octobre 1977. D'autres publications traitant de questions particulières de la propriété industrielle ont été publiées au cours de l'année (voir « L'Union de Paris et la propriété industrielle en 1977 » dans le fascicule de mars 1978 de la présente revue).

L'OMPI a tenu un stand à la Foire du livre de Francfort d'octobre 1977 et y a présenté ses publications.

Informations au public

Réunions d'information. Des fonctionnaires du Bureau international ont présenté des exposés sur l'OMPI et ses activités lors de réunions d'information tenues à Genève en septembre 1977, au profit de fonctionnaires du Bangladesh, de l'Indonésie, du Népal, du Pakistan, des Philippines et de la Thaïlande qui avaient participé au Stage de formation Autriche-OMPI; en octobre 1977, à un séminaire organisé par l'Institut international des études sociales; en novembre 1977, au profit des boursiers participant au Symposium sur des questions de droit d'auteur (voir supra); et en décembre 1977 au profit de groupes d'étudiants des Universités d'Amsterdam et de Gand.

De même, des exposés ont été présentés sur l'OMPI et ses activités dans des séminaires et stages organisés à Genève en février et mars 1977, sous les auspices de l'ONU et en faveur des membres de missions diplomatiques.

Des fonctionnaires du Bureau international ont participé à un colloque sur les inventeurs et la protection des inventions organisé à l'occasion du sixième Salon des inventions, qui s'est tenu à Genève en novembre 1977.

Des fonctionnaires du Bureau international ont également participé aux conférences de presse hebdomadaires organisées au Palais des Nations à l'intention des organes d'information.

Timbre commémoratif de l'OMPI. Vu l'accession de l'OMPI au statut d'institution spécialisée des Nations Unies, l'Administration postale des Nations Unies a émis en mars 1977, pour être utilisés aux sièges de l'ONU à New York et de son office européen à Genève, une série de trois timbres semblables en quadrichromie représentant le nouveau bâtiment du siège de l'OMPI.

Nouveau bâtiment du siège de l'OMPI

La construction du nouveau bâtiment s'est poursuivie. L'on s'attend qu'il puisse être occupé à la fin du premier semestre de 1978. Son inauguration officielle est prévue pour septembre 1978.

Jusqu'à présent des dons ont été reçus, pour le nouveau bâtiment, des Etats suivants: Cameroun, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Pologne, Saint-Siège, Zaïre. En outre, le Bureau international est en relation avec les Gouvernements qui suivent, au sujet de leur détermination de faire de tels dons: Allemagne (République fédérale d'), Brésil, Chili, Colombie, Finlande, Inde, Iran, Italie, Japon, Kenya, Pays-Bas, République démocratique allemande, Royaume-Uni, Suède.

Unions internationales

Arrangement de Nice (classification marques)

I

Etats signataires de l'Acte de Genève (1977)

Le 31 décembre 1977, les Etats indiqués ci-après avaient signé l'Arrangement de Nice concernant la classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques du 15 juin 1957, tel que révisé à Stockholm le 14 juillet 1967 et à Genève le 13 mai 1977:

Allemagne (République fédérale d'), Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Hongrie, Italie, Monaco, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suisse, Tunisie, Union soviétique, le 13 mai 1977; Suède, le 3 octobre 1977; Belgique, le 11 octobre 1977; Maroc, le 28 octobre 1977; Norvège, le 14 novembre 1977; République démocratique allemande, le 24 novembre 1977; Luxembourg, le 1^{er} décembre 1977; Australie, le 21 décembre 1977; Irlande, le 29 décembre 1977; Autriche, le 30 décembre 1977.

(Total: 23 Etats)

Les plénipotentiaires de deux Gouvernements ont fait, lors de leur signature, les déclarations suivantes:

République démocratique allemande :

« La position de la République démocratique allemande au sujet des dispositions de l'article 13 de l'Arrangement de Nice révisé à Genève, pour ce qui concerne l'application de l'Arrangement aux colonies et autres territoires dépendants, est régie par les dispositions de la Déclaration des Nations Unies sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (résolution 1514 (XV) du 14 décembre 1960), qui proclame la nécessité de mettre rapidement et inconditionnellement fin au colonialisme sous toutes ses formes et manifestations. »

(Traduction)

Union soviétique :

« L'Union des Républiques socialistes soviétiques juge nécessaire de déclarer que les dispositions de l'article 13 de l'Arrangement, qui prévoit la possibilité d'étendre son application aux colonies et

territoires dépendants, est en contradiction avec la résolution 1514 (XV), du 14 décembre 1960, de l'Assemblée générale des Nations Unies. »
(Traduction)

Conformément aux dispositions de l'article 9.1) de l'Acte de Genève (1977) de l'Arrangement de Nice, les Etats signataires mentionnés ci-dessus peuvent ratifier ledit Acte. Tout pays de l'Union de Nice qui n'a pas signé ledit Acte et tout pays étranger à l'Union de Nice qui est partie à la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle peuvent y adhérer.

Les instruments de ratification ou d'adhésion sont déposés auprès du Directeur général de l'OMPI.

La date d'entrée en vigueur dudit Acte de Genève (1977) sera notifiée lorsque le nombre requis de ratifications ou d'adhésions sera atteint.

Notification Nice N° 35, du 11 janvier 1978.

II

Ratification de l'Acte de Genève (1977)

AUSTRALIE

Le Gouvernement de l'Australie a déposé le 4 janvier 1978 son instrument de ratification de l'Acte de Genève de l'Arrangement de Nice.

La date d'entrée en vigueur dudit acte sera notifiée lorsque le nombre requis de ratifications ou d'adhésions sera atteint.

Notification Nice N° 36, du 11 janvier 1978.

Traité de coopération en matière de brevets (PCT)

I

Ratifications

BRÉSIL

Le Gouvernement du Brésil a déposé le 9 janvier 1978 son instrument de ratification du Traité de

coopération en matière de brevets (PCT) fait à Washington le 19 juin 1970.

Ledit Traité entrera en vigueur à l'égard du Brésil le 9 avril 1978.

Notification PCT N° 18, du 11 janvier 1978.

UNION SOVIÉTIQUE

Le Gouvernement de l'Union soviétique a déposé le 29 décembre 1977 son instrument de ratification du Traité de coopération en matière de brevets (PCT).

Ledit instrument de ratification contient la réserve et la déclaration suivantes:

« L'Union des Républiques socialistes soviétiques ne se considère pas comme liée par les dispositions de l'article 59 du Traité de coopération en matière de brevets relatives au règlement des différends concernant l'interprétation ou l'application du Traité. »

« L'Union des Républiques socialistes soviétiques juge nécessaire de déclarer que les dispositions de l'alinéa 3) de l'article 62 du Traité, qui prévoient la possibilité pour les Etats contractants d'étendre son application aux territoires pour lesquels ils assument la responsabilité des relations extérieures, sont dépassées et en contradiction avec la Déclaration de l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (résolution 1514 (XV) du 14 décembre 1960). »

(Traduction)

Ledit Traité entrera en vigueur à l'égard de l'Union soviétique le 29 mars 1978.

La date à partir de laquelle les dispositions du Chapitre II et les règles correspondantes du Règle-

ment d'exécution annexé audit Traité seront applicables fait l'objet d'une notification séparée (notification PCT N° 17).

Notification PCT N° 16, du 6 janvier 1978.

II

Application du Chapitre II

Les dispositions du Chapitre II du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) et les règles correspondantes du Règlement d'exécution annexé audit Traité vont devenir applicables le

29 mars 1978

à l'égard des douze Etats suivants: Allemagne (République fédérale d'), Cameroun, Congo, Empire centrafricain, Gabon, Madagascar, Malawi, Royaume-Uni, Sénégal, Tchad, Togo, Union soviétique.

Trois de ces douze Etats (Allemagne (République fédérale d'), Royaume-Uni et Union soviétique) remplissent une ou plusieurs des conditions fixées par l'article 63.1)a) dudit Traité et aucun n'a déclaré qu'il n'entendait pas être lié par les dispositions du Chapitre II; les conditions fixées dans l'article 63.3) du Traité pour que les dispositions de ce Chapitre II soient applicables sont donc remplies.

Il est à noter qu'en vertu des déclarations qu'ils ont faites, trois des 15 Etats qui ont déjà déposé leur instrument d'adhésion ou de ratification concernant ledit Traité, à savoir les Etats-Unis d'Amérique, la France et la Suisse, ne sont pas liés par les dispositions du Chapitre II.

Notification PCT N° 17, du 6 janvier 1978.

Obtentions végétales

L'Union internationale pour la protection des obtentions végétales en 1977

Etats membres

A la fin de 1977, l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV) comptait les dix Etats membres suivants: Afrique du Sud, Allemagne (République fédérale d'), Belgique, Danemark, France, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède et Suisse. L'Italie avait déposé le 1^{er} juin 1977 son

instrument de ratification de la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales telle que modifiée par l'Acte additionnel de 1972; la Suisse en avait fait de même le 10 juin 1977; enfin, l'Afrique du Sud avait déposé le 7 octobre 1977 son instrument d'adhésion; ainsi, l'Italie était devenue membre de l'UPOV à dater du 1^{er} juillet 1977, la Suisse à dater du 10 juillet 1977 et l'Afrique du Sud à dater du 6 novembre 1977.

L'Acte additionnel du 10 novembre 1972 portant modification de la Convention UPOV est entré en

vigueur le 11 février 1977. A la fin de 1977, cet Acte additionnel était en vigueur pour tous les membres de l'UPOV, sauf un: le Royaume-Uni.

Réunions

En 1977, les divers organes de l'UPOV se sont réunis comme suit (sauf indication contraire, les réunions ont eu lieu à Genève).

Le *Conseil* a tenu sa onzième session ordinaire du 6 au 9 décembre 1977 sous la présidence de M. B. Laclavière (France). Des observateurs d'un certain nombre d'Etats non membres intéressés (Autriche, Canada, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Hongrie, Irlande, Japon, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pologne, et Turquie) ont participé à cette session. Le Conseil a pris, entre autres, les décisions suivantes:

i) le Conseil a approuvé le rapport annuel et les comptes pour 1976 et a établi le programme et budget pour 1978;

ii) il a décidé à l'unanimité de tenir la Conférence diplomatique du 9 au 23 octobre 1978; il en a approuvé l'Ordre du jour et le Règlement intérieur provisoires, et a autorisé le Secrétaire général à envoyer les invitations en janvier 1978;

iii) il a discuté en détail le nouveau projet de texte révisé de la Convention, et y a apporté les retouches finales; ce texte sera adressé aux Etats et aux organisations invités à la Conférence diplomatique et constituera la base des discussions de cette dernière;

iv) il est convenu de la réorganisation des divers organes créés par lui; à partir du 9 décembre 1977, ces organes sont le Comité consultatif, le Comité administratif et juridique, le Comité technique et cinq Groupes de travail techniques (sur les plantes agricoles, sur les arbres forestiers, sur les plantes fruitières, sur les plantes ornementales et sur les plantes potagères); le Comité technique reprend les tâches dont s'occupait précédemment le Comité directeur technique; le Comité administratif et juridique reprend celles dont traitaient précédemment le Groupe de travail sur l'harmonisation des taxes, le Comité d'experts pour la coopération internationale en matière d'examen et le Groupe de travail sur les dénominations variétales, examine en outre les relations entre les règles sur la concurrence et la protection des obtentions végétales et établit une Loi type de l'UPOV sur la protection des obtentions végétales; enfin, un Comité ad hoc sur la révision de la Convention reprend les tâches du Comité d'experts sur l'interprétation et la révision de la Convention, mais ne se réunira qu'une fois en 1978 afin d'étudier les observations reçues au sujet du projet de texte révisé de la Convention UPOV;

v) le Conseil a élu les présidents et vice-présidents suivants des divers organes de l'UPOV:

- a) Président du Conseil: M. H. Skov (Danemark), qui exercera ses fonctions jusqu'à la clôture de la session ordinaire de 1980 du Conseil;
- b) Vice-président du Conseil: M. J. I. C. Butler (Pays-Bas), qui exercera ses fonctions jusqu'à la clôture de la session ordinaire de 1978 du Conseil;
- c) Président du Comité administratif et juridique: Dr D. Böringer (République fédérale d'Allemagne), qui exercera ses fonctions jusqu'à la clôture de la session ordinaire de 1980 du Conseil;
- d) Président du Comité technique: M. A. F. Kelly (Royaume-Uni), qui exercera ses fonctions jusqu'à la clôture de la session ordinaire de 1980 du Conseil.

Le *Comité consultatif* a tenu sa quinzième session le 11 mars 1977 et sa seizième session les 5 et 9 décembre 1977 sous la présidence de M. B. Laclavière (France). Lors de ces sessions, il a préparé les travaux du Conseil et a discuté en particulier des préparatifs de la Conférence diplomatique de révision de la Convention et du projet de programme et budget pour 1978.

Le *Comité d'experts sur l'interprétation et la révision de la Convention* a tenu sa cinquième session du 8 au 10 mars 1977 et sa sixième session du 20 au 23 septembre 1977 sous la présidence de M. H. Skov (Danemark). Des représentants des Etats non membres suivants ont assisté aux discussions de la cinquième session, et ont eu la possibilité d'y exposer leurs vues: Afrique du Sud, Australie, Canada, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Hongrie, Irlande, Japon, Nouvelle-Zélande et Pologne; les organisations internationales non gouvernementales suivantes y ont également été représentées par des observateurs: Association internationale des producteurs de l'horticulture (AIPH); Association internationale pour la protection de la propriété industrielle (AIPPI); Association internationale des sélectionneurs pour la protection des obtentions végétales (ASSINSEL); Communauté internationale des obtenteurs de plantes ornementales de reproduction asexuée (CIOPORA); Fédération internationale du commerce des semences (FIS). Lors de ses cinquième et sixième sessions, le Comité a examiné des propositions de révision, ou d'interprétation plus flexible, des dispositions de la Convention qui peuvent constituer des obstacles à l'adhésion à l'UPOV d'Etats additionnels et a préparé, pour adoption par le Conseil, les projets suivants de documents de la Conférence diplomatique de révision de la Convention UPOV qui doit se tenir en octobre 1978: Ordre du jour provisoire de la Conférence, Règlement intérieur provisoire de la Conférence et Projet de texte révisé de la Convention.

Le Comité d'experts pour la coopération internationale en matière d'examen a tenu sa septième session le 17 mai 1977 sous la présidence de M. J. I. C. Butler (Pays-Bas), et sa huitième session le 16 novembre 1977 sous la présidence de M. A. F. Kelly (Royaume-Uni), qui remplaçait M. Butler. Lors de ces deux sessions, le Comité a adopté des rapports concernant les accords bilatéraux conclus ou en préparation sur la base de l'Accord type de l'UPOV pour la coopération internationale en matière d'examen des variétés, a examiné des statistiques sur l'échange de rapports d'examen et a mis à jour la liste des offres de coopération en matière d'examen. Lors de sa huitième session, il a adopté un Formulaire type de l'UPOV de demande de résultats d'examen et a commencé l'étude des possibilités d'harmoniser les bulletins des droits d'obtenteur des Etats membres.

Le Comité directeur technique a tenu sa dixième session du 16 au 18 mai 1977 et sa onzième session du 15 au 17 novembre 1977 sous la présidence du Dr D. Böringer (République fédérale d'Allemagne) — sauf pour la dernière journée et la moitié de l'avant-dernière journée de la onzième session, qui ont été présidées par M. A. F. Kelly (Royaume-Uni). Lors de ces deux sessions, le Comité a poursuivi la discussion des méthodes de rassemblement et d'interprétation des données en ce qui concerne l'examen des caractères distinctifs et, partiellement, l'examen des hybrides du maïs, et a demandé au Bureau de l'UPOV de transmettre les résultats préliminaires aux organisations professionnelles dans le domaine de l'amélioration de plantes et du commerce des semences, pour observations. Lors de sa onzième session, le Comité a commencé la discussion des méthodes de rassemblement et d'interprétation des données en ce qui concerne l'examen de l'homogénéité et de la stabilité. A la suite de l'heureuse conclusion des travaux des Groupes de travail techniques, le Comité a adopté: lors de sa dixième session, les principes directeurs pour l'examen de l'alstroemère (TG/29/3), du streptocarpus (TG/47/2) et du groseillier à grappes (TG/52/2); lors de sa onzième session, les principes directeurs pour l'examen du colza (TG/36/3), du prunier européen (TG/41/4), de la vigne (TG/50/3), du groseillier à maquereau (TG/51/3), du pêcher (TG/53/3), du chou de Bruxelles (TG/54/3) et de l'épinard (TG/55/3); ainsi, les principes directeurs adoptés jusqu'à présent couvrent 53 espèces. Enfin, le Comité a discuté de problèmes liés au groupement des couleurs, à la détermination et à la nomenclature des surfaces planes, simples et symétriques, et à la question des variétés multilignes.

Le Groupe de travail technique sur les plantes agricoles a tenu sa sixième session du 24 au 26 mai 1977 à Hanovre (République fédérale d'Allemagne) sous la présidence de M. A. F. Kelly (Royaume-Uni). Lors de cette session, il a achevé ses travaux relatifs

aux projets de principes directeurs pour l'examen du colza et a préparé un projet de principes directeurs pour l'examen du lin et du seigle. Il a également discuté la préparation de listes des variétés de raygrass utilisées dans les collections de référence de divers Etats membres et l'établissement d'un code des stades de croissance du pâturin.

Le Groupe de travail technique sur les arbres forestiers a tenu sa cinquième session du 14 au 16 juin 1977 à Orléans (France) sous la présidence de M. M. Bischoff (République fédérale d'Allemagne). Lors de cette session, il a discuté de l'insertion d'exemples additionnels de variétés dans les principes directeurs pour l'examen du peuplier qui avaient déjà été adoptés. Il a en outre examiné des documents de travail relatifs à des principes directeurs pour l'examen du saule et de l'épicéa. Il a enfin noté que les résultats obtenus par le Comité directeur technique au sujet du rassemblement et de l'interprétation des données ne pourraient pas toujours être applicables aux principes directeurs pour l'examen des arbres forestiers du fait qu'en ce domaine la connaissance des divers caractères mentionnés dans les principes directeurs applicables est limitée et que chacun des caractères n'est pas aussi bien connu que, par exemple, ceux qui sont mentionnés dans les principes directeurs préparés par le Groupe de travail technique sur les plantes agricoles.

Le Groupe de travail technique sur les plantes fruitières a tenu sa huitième session du 10 au 12 mai 1977 à Madrid sous la présidence de M. J. Brossier (France). Lors de cette session, il a achevé le projet de principes directeurs pour l'examen du prunier européen, de la vigne, du groseillier à maquereau, du groseillier à grappes et du pêcher, a établi un projet de principes directeurs pour l'examen de l'amandier et a discuté d'un document de travail relatif à des principes directeurs pour l'examen de l'abricotier.

Le Groupe de travail technique sur les plantes ornementales a tenu sa dixième session du 7 au 9 juin 1977 à Wageningen (Pays-Bas) sous la présidence de M. F. Schneider (Pays-Bas). Lors de cette session, il a achevé le projet de principes directeurs pour l'examen du chrysanthème, sous réserve de quelques points à régler encore par correspondance, a établi un projet de principes directeurs pour l'examen du lis et a discuté des documents de travail relatifs à des principes directeurs pour l'examen du berberis et du forsythia. Enfin, il a discuté de problèmes associés aux maladies virales dans le matériel envoyé pour examen.

Le Groupe de travail technique sur les plantes potagères a tenu sa dixième session du 6 au 8 septembre 1977 à Aarslev (Danemark) sous la présidence de M. T. Webster (Royaume-Uni). Lors de cette session, il a achevé les projets de principes directeurs pour l'examen de l'épinard et du chou de Bruxelles et a

établi des projets de principes directeurs pour l'examen du concombre, du cornichon, de la betterave rouge et de la rhubarbe, sous réserve de quelques points encore à régler par correspondance. Il a enfin discuté de problèmes associés au contrôle des maladies et à l'établissement de collections de référence, ainsi qu'à l'établissement de la distinction variétale des plantes potagères.

Le *Groupe de travail sur les dénominations variétales* a tenu sa dixième session du 8 au 11 mars 1977, simultanément avec la cinquième session du Comité d'experts pour l'interprétation et la révision de la Convention, et sa onzième session le 23 septembre 1977, sous la présidence de M. S. Mejgaard (Suède). Lors de ces deux sessions, il a discuté les dispositions de la Convention relatives aux dénominations variétales.

Le *Groupe de travail sur l'harmonisation des taxes* ne s'est pas réuni en 1977.

Relations avec les Etats et les organisations

Le *Président du Conseil de l'UPOV*, le *Secrétaire général* et le *Secrétaire général adjoint*, ainsi que plusieurs autres membres du Conseil, ont participé au symposium organisé par la Communauté internationale des obtenteurs de plantes ornementales de reproduction asexuée (CIOPORA) à Budapest.

Le *Président du Conseil de l'UPOV* et le *Secrétaire général adjoint* ont participé à une réunion d'experts de la CIOPORA à Sparrieshoop (République fédérale d'Allemagne), à une réunion d'un comité de rédaction

mixte de l'Association internationale des sélectionneurs pour la protection des obtentions végétales (ASSINSEL) et de l'UPOV, tenue à Paris, à la réunion annuelle de l'ASSINSEL, et aux Congrès de la Fédération internationale du commerce des semences (FIS) et de l'ASSINSEL, tous deux à Monterey (Californie).

Le *Secrétaire général adjoint* a participé à des réunions de l'Association internationale des producteurs de l'horticulture (AIPH), à Lyngby (Danemark) et à Luxembourg.

M. Thiele-Wittig a participé au huitième Séminaire panaméricain sur les semences tenu à Tegucigalpa (Honduras), ainsi qu'à une réunion spéciale du huitième Congrès de l'Association internationale d'essais de semences (ISTA) à Madrid.

En dehors de ses tâches officielles, le *Secrétaire général adjoint* a participé aux commémorations du centenaire de l'Office allemand des brevets à Munich; à cette occasion, il a donné suite à une invitation du Président de l'Office fédéral des variétés de la République fédérale d'Allemagne à voir les examens effectués par cet office à Moosinnich, près de Munich.

Publications

Au cours de 1977, le Bureau de l'UPOV a poursuivi la publication du Bulletin d'information de l'UPOV (*UPOV Newsletter*) qui a paru quatre fois (en mars, juin, septembre et décembre). Il a également préparé une nouvelle version révisée de la Brochure d'informations générales en anglais et a publié une traduction japonaise de cette brochure.

Réunions de l'OMPI

OMPI/INDONÉSIE

**Réunion des pays de l'ANASE
sur le rôle de la propriété industrielle
dans le développement technologique et économique
(Djakarta, 13 au 15 décembre 1977)**

Note *

Une réunion des pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) sur le rôle de la propriété industrielle dans le développement technologique et économique, organisée en commun par

* La présente note a été établie par le Bureau international.

l'OMPI et le Gouvernement de la République d'Indonésie, s'est tenue à Djakarta du 13 au 15 décembre 1977.

Des représentants des cinq pays de l'ANASE (Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour et Thaïlande) ont participé à cette réunion. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Association des avocats de brevets asiens ont été représentés par des observateurs. En tout, 55 personnes ont pris part à la réunion. La liste des participants suit la présente note.

La réunion a discuté les questions suivantes: l'OMPI et ses activités en faveur des pays en développement; arrangements dans le domaine de la propriété industrielle pour la promotion de la capacité d'innovation; questions concernant des objets de

la propriété industrielle; questions concernant les licences de propriété industrielle et les Accords de transfert de techniques adaptés aux besoins des pays en développement; documentation et information en matière de propriété industrielle et de transfert de techniques et de droits de propriété industrielle; aspects technologiques et économiques du développement des pays de l'ANASE. Le Bureau international de l'OMPI avait préparé des documents concernant les cinq premières questions, et des gouvernements des documents concernant la sixième question.

La réunion est convenue que les échanges de vues sur les questions ci-dessus avaient été utiles et a demandé à l'OMPI d'étudier la possibilité d'organiser des réunions semblables dans un proche avenir afin de donner suite à celle de Djakarta.

Liste des participants *

I. Etats

Indonésie: M. S. Ukardi; M^{me} I. Gambiro; M. A. Ibrahim; M^{lle} Wuryati; M^{me} P. M. Luhulima; M. P. Koentarmo; M. A. Djamirin; M. R. Harun; M. A. Tamin; M. A. Sutrisno; M. A. Rachman; M. Koesmanto; M. B. Norojono; D^r D. D. Joedonagoro; M. B. Sulasmoro; M. Mansuri; D^r M. S. Sudarmo; M^{me} I. Suwarso; M. M. Siahaan; M. M. O. Masdoeki; *Observateurs:* M. S. Djindang; M. Darmawan; M^{me} N. Bakar; M. B. Djatmiko; M. Solichin; M. S. Dirham; M. S. Tazar; M. Z. Jacob; M^{lle} Supadmi; M. Budinam; M. W. Afiat; M. H. Wilman; M. Sarbini; M^{me} A. Tjahyadi. **Malaisie:** M. S. bin Saat; M^{lle} K. A. Rahman; M^{me} N. Abidin; M. W. H. Chin. **Philippines:** M. S. Q. Montenegro; M^{me} F. R. Catacutan; M. R. Q. Arcilla; Prof. E. B. Bautista. **Singapour:** M^{lle} P. Woo; M. S. Thyagarajan. **Thaïlande:** M. P. Inganinanda; M. R. Parichatkul; M. P. Pothisiri; M. A. Mitmanochai; M. S. Sasi-vanij.

II. Organisation intergouvernementale

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD): M. H. Rana; M. D. Halliday.

III. Organisation non gouvernementale

Asian Patent Attorneys Association (APAA): M. O. T. Hway.

IV. Bureau

Président: M. A. Slamet (Indonésie). *Vice-présidents:* M. S. bin Saat (Malaisie); M. S. Q. Montenegro (Philippines); M^{lle} P. Woo (Singapour); M. P. Inganinanda (Thaïlande).

* La liste contenant les titres et qualités des participants peut être obtenue du Bureau international.

V. OMPI

D^r A. Bogsch (*Directeur général*); M. G. Ledakis (*Conseiller juridique*); M. L. Kadirgamar (*Assistant principal, Section des relations extérieures, Division de la coopération pour le développement et des relations extérieures*).

UNION (IPC) POUR LA CLASSIFICATION INTERNATIONALE DES BREVETS

I

Comité directeur

Quatrième session

(Genève, 14 au 21 novembre 1977)

Note *

Le Comité directeur du Comité d'experts de l'Union (IPC) pour la classification internationale des brevets (CIB) a tenu sa quatrième session¹ à Genève du 14 au 21 novembre 1977. Dix des onze membres du Comité directeur étaient représentés: Allemagne (République fédérale d'), Australie, Autriche, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Royaume-Uni, Suède, Union soviétique. Le Japon, membre associé du Comité directeur, et l'Institut international des brevets (IIB) étaient aussi représentés. Une liste des participants suit la présente note.

Identification et renumérotation des entrées modifiées de la CIB. Le Comité directeur a modifié l'« Instruction pour l'identification et la renumérotation des entrées modifiées de la CIB » arrêtée à sa troisième session et a recommandé au Comité d'experts de l'approuver.

Le Comité directeur a demandé aux Groupes de travail I à IV de vérifier les entrées à signaler par le chiffre arabe deux dans la troisième édition de la CIB.

Document récapitulatif. Le Comité directeur est convenu du contenu, de la disposition et de l'élaboration du document donnant des renseignements sur le transfert d'une matière du fait de la révision de la CIB au cours d'une période déterminée (provisoirement dénommé « document récapitulatif »).

Amendements à la CIB. Le Comité directeur a transmis au Comité d'experts, pour approbation, un certain nombre d'amendements à la CIB.

Rapports sur les sessions des Groupes de travail I à V. Le Comité directeur a pris note des rapports des

* La présente note a été établie par le Bureau international.

¹ Pour la troisième session, voir *La Propriété industrielle*, 1977, p. 159.

présidents des Groupes de travail I à V sur les sessions tenues par ces derniers après sa troisième session.

Composition du Comité directeur. Le Comité directeur a pris note de la décision du Danemark de se retirer du Comité directeur en raison des lourdes tâches auxquelles l'Office danois des brevets doit faire face et a unanimement rendu hommage à la précieuse contribution que ce pays avait apportée à ses travaux.

Liste des participants *

I. Etats membres

Allemagne (République fédérale d') : K. Sölla. Australie : C. H. Friemann. Autriche : J. Fichte. Danemark : S. T. Simonsen. Espagne : E. Peñas-Penela. Etats-Unis d'Amérique : T. F. Lomont. France : O. Kavyrchine. Royaume-Uni : V. S. Dodd; A. Sugden. Suède : J. von Döbeln; G. Sandell. Union soviétique : V. Belov.

II. Membre associé

Japon : K. Honda; K. Ubukata; K. Hatakawa.

III. Organisation internationale

Institut international des brevets (IIB) : F. C. R. de Laet; R. J. F. Baré.

IV. OMPI

F. A. Sviridov (*Vice-directeur général*) ; P. Claus (*Directeur, Division de l'information en matière de brevets*) ; B. Hansson (*Chef de la Section IPC, Division de l'information en matière de brevets*) ; A. Sagarminaga (*Assistant technique, Section IPC*) ; K. Takami (*Assistant technique, Section IPC*) ; Y. Plotnikov (*Consultant*).

* La liste contenant les titres et qualités des participants peut être obtenue du Bureau international.

II

Comité d'experts

Quatrième session

(Genève, 22 au 25 novembre 1977)

Note *

Le Comité d'experts de l'Union (IPC) pour la classification internationale des brevets (CIB) a tenu

sa quatrième¹ session à Genève du 22 au 25 novembre 1977. Quinze des 24 membres du Comité d'experts étaient représentés : Allemagne (République fédérale d'), Autriche, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Japon, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Surinam, Union soviétique. L'Institut international des brevets (IIB) était aussi représenté. Une liste des participants de la session suit la présente note.

Bureaux et composition des groupes de travail. Conformément à l'article 7.2) et 3) de son règlement intérieur, le Comité d'experts a réélu à l'unanimité les présidents des Groupes de travail I et III à V ainsi que les vice-présidents des Groupes de travail I à IV; il a en outre élu M. A. Sugden (Royaume-Uni) Président du Groupe de travail II et M. Belov (Union soviétique) Vice-président du Groupe de travail V. Les bureaux des cinq groupes de travail après ces élections sont les suivants :

	<i>Président</i>	<i>Vice-président</i>
Groupe de travail I :	M. Lomont (Etats-Unis d'Amérique)	M. Marchart (Autriche)
Groupe de travail II :	M. Sugden (Royaume- Uni)	M. Borloz (Suisse)
Groupe de travail III :	M. Baré (Institut international des brevets)	M. Tatur (France)
Groupe de travail IV :	M. Sölla (République fédérale d'Allemagne)	M. Dancer (Institut international des brevets)
Groupe de travail V :	M ^{me} Kavyr- chine (France)	M. Belov (Union soviétique)

Le Comité d'experts a noté que les divers groupes de travail ont la composition suivante :

Groupe de travail I, chargé des sections C et D de la CIB : Allemagne (République fédérale d'), Autriche, Danemark, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Japon, Royaume-Uni, Suède, Union soviétique, Institut international des brevets ;

Groupe de travail II, chargé des sections G et H de la CIB : Allemagne (République fédérale d'), Etats-Unis d'Amérique, France, Japon, Royaume-Uni, Suisse, Union soviétique, Institut international des brevets ;

Groupe de travail III, chargé de la section B de la CIB : Allemagne (République fédérale d'), Etats-Unis

¹ Pour la troisième session, voir *La Propriété industrielle*, 1976, p. 289.

* La présente note a été établie par le Bureau international.

d'Amérique, France, Japon, Royaume-Uni, Union soviétique, Institut international des brevets;

Groupe de travail IV, chargé des sections A, E et F de la CIB: Allemagne (République fédérale d'), Etats-Unis d'Amérique, France, Japon, Royaume-Uni, Union soviétique, Institut international des brevets;

Groupe de travail V, chargé de veiller à l'application uniforme de la CIB: Allemagne (République fédérale d'), Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Japon, Royaume-Uni, Suède, Union soviétique, Institut international des brevets;

Groupe de travail spécial de révision du Guide d'utilisation de la CIB: Allemagne (République fédérale d'), Etats-Unis d'Amérique, Royaume-Uni, Union soviétique, Institut international des brevets.

Composition du Comité directeur. Le Comité d'experts a pris note du retrait du Danemark et a élu à l'unanimité le Japon membre ordinaire du Comité directeur.

Conformément à l'article 4.2) du règlement intérieur du Comité d'experts, l'Allemagne (République fédérale d'), les Etats-Unis d'Amérique, la France et le Royaume-Uni sont membres du Comité directeur du fait que leurs représentants ont été élus présidents des groupes de travail. Les autres membres du Comité directeur élus à l'unanimité par le Comité d'experts sont l'Australie, l'Autriche, le Brésil, l'Espagne, la Suède et l'Union soviétique.

Bureau du Comité directeur. Le Comité d'experts a élu à l'unanimité M. J. Fichte (Autriche) Président du Comité directeur et MM. K. Honda (Japon) et E. Peñas Penela (Espagne) Vice-présidents du Comité directeur.

Amendements à la CIB. Sur proposition du Comité directeur, le Comité d'experts a approuvé des amendements touchant à 138 sous-classes de la CIB.

Rapport d'activité sur la révision du Guide d'utilisation de la CIB. Le Comité d'experts a pris note du rapport d'activité sur la révision du Guide d'utilisation de la CIB et a arrêté un calendrier pour l'exécution de ce travail.

Rapports sur les troisième et quatrième sessions du Comité directeur. Le Comité d'experts a approuvé l'« Instruction pour l'indication et la renumérotation des entrées modifiées de la CIB » et a pris note de la procédure de vérification des entrées à signaler dans la troisième édition de la CIB.

Le Comité d'experts a entériné les décisions du Comité directeur sur le contenu, la disposition et l'élaboration du « document récapitulatif » (voir plus haut la note sur la quatrième session du Comité directeur).

Le Comité d'experts a approuvé les textes révisés des « Instructions à l'usage des classificateurs » et des « Instructions à l'usage des chercheurs » et a demandé

au Bureau international de l'OMPI de les diffuser sous forme de documents indépendants.

Le Comité d'experts a décidé de recommander au Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) d'étudier la procédure à suivre pour se procurer des données sur le volume du fonds documentaire correspondant, l'activité de recherche et les tendances de l'évolution afin de pouvoir évaluer les priorités de révision et a demandé en outre au PCPI d'inscrire à son ordre du jour, parmi les questions à régler de toute urgence, le programme prioritaire pour la troisième période de révision de la CIB.

Utilisation de la CIB pour recenser et localiser les documents de brevets qui ont trait à des techniques déterminées. Le Comité d'experts a pris note des conclusions dégagées par le Groupe d'experts sur l'information divulguée par les documents de brevets au sujet de cette question et a entériné la recommandation adressée aux autorités compétentes des pays de l'Union IPC d'indiquer sur les documents de brevets publiés les symboles se rapportant à des informations supplémentaires ou complémentaires, c'est-à-dire les symboles de classement facultatifs.

Programme des sessions en 1978. Le Comité d'experts a arrêté le programme des sessions de 1978.

Liste des participants *

I. Etats membres

Allemagne (République fédérale d'): A. Wittmann; K. Sölla. Autriche: J. Fichte. Danemark: S. T. Simonsen. Espagne: A. Vega del Barco. Etats-Unis d'Amérique: A. C. Marmor; T. F. Lomont. Finlande: H. Lommi. France: O. Kavyrchine. Japon: K. Honda; K. Ubukata. Norvège: P. E. Lillejordet. Pays-Bas: S. de Vries. Royaume-Uni: V. S. Dodd. Suède: J. von Döbeln. Suisse: E. Caussignac. Surinam: P. J. Boerleider. Union soviétique: V. Belov.

II. Organisation internationale

Institut international des brevets (IIB): A. Vandecasteele; F. C. R. de Laet.

III. OMPI

F. A. Sviridov (*Vice-directeur général*); P. Claus (*Directeur, Division de l'information en matière de brevets*); B. Hansson (*Chef de la Section IPC, Division de l'information en matière de brevets*); A. Sagarminaga (*Assistant technique, Section IPC*); K. Takami (*Assistant technique, Section IPC*); Y. Plotnikov (*Consultant*).

* La liste contenant les titres et qualités des participants peut être obtenue du Bureau international.

Études générales

Commentaire de la Loi britannique de 1977 sur les brevets (« Patents Act 1977 ») *

R. BOWEN **

* La première partie de la Loi de 1977 sur les brevets est reproduite dans le présent fascicule sous *Lois et traités de propriété industrielle*, ROYAUME-UNI — Texte 2-001; le reste de cette Loi paraîtra dans les numéros de mars et d'avril prochains.

** *Assistant Comptroller*, Office des brevets, Londres.

Expositions

ITALIE

Décrets concernant la protection temporaire des droits de propriété industrielle à des expositions

Article unique

Les inventions industrielles, les modèles d'utilité, les dessins ou modèles et les marques concernant les objets qui figurent aux expositions suivantes :

VII^a Mostra internazionale di coniglicoltura (Erba (Côme), 9 au 12 septembre 1977);

III^a Mostra europea radio, televisione ed elettroacustica (Milan, 9 au 14 septembre 1977);

XLI^a Salone internazionale delle calzature, delle conerie degli articoli per calzature e degli accessori per l'industria calzaturiera e conciaria IX MICAM (Milan, 10 au 14 septembre 1977);

Mostra internazionale del marmo e macchine per la lavorazione del marmo (San Ambrogio di Valpolicella (Vérone) 10 au 18 septembre 1977);

XXX^a Fiera di Bolzano — Campionaria internazionale (Bolzano, 10 au 19 septembre 1977);

TECNOMAR '77 — Mostra convegno cantieristica navale, costruzioni e attrezzature portuali, comunicazioni marittime, sfruttamento del mare (Gênes, 17 au 23 septembre 1977);

VIII^o EXPO DENTAL — Mostra nazionale di attrezzature e materiali per odontoiatria e odontotecnica (Gênes, 29 septembre au 2 octobre 1977);

XVII^o Salone nautico internazionale et VII^o SIAS — Salone internazionale delle attrezzature subacquee (Gênes, 14 au 24 octobre 1977);

I^o MODALEVANTE (Bari, 20 au 23 octobre 1977);

V^a Fiera agricola dell'arco alpino (Bolzano, 21 au 24 octobre 1977);

IV^o SELE — Pel selezione della borsetteria (Milan, 21 au 24 octobre 1977);

VI^o INTERSAN — Mostra mercato internazionale dell'ortopedia tecnica e sanitaria, sanitari, strumenti chirurgici, attrezzature ospedaliere, apparecchi fisioelettromedicali, corsetteria, articoli sanitari per la prima infanzia (Milan, 22 au 24 octobre 1977);

IX^a Mostra nazionale dei mangimi delle attrezzature per l'alimentazione del bestiame, delle attrezzature e strutture per stalla (Plaisance, 28 au 30 octobre 1977);

III^a Mostra dell'artigianato artistico e tradizionale (Busto Arsizio (Varèse), 29 octobre au 6 novembre 1977);

V^o Salone internazionale del veicolo industriale (Turin, 29 octobre au 6 novembre 1977);

III^o SICAT — Salone nazionale della cartoleria, arredamento e delle attrezzature tecniche per ufficio (Naples, 3 au 7 novembre 1977);

III^o TECNOCOMPUTER — Salone nazionale delle tecniche e delle attrezzature per il calcolo elettronico (Naples, 3 au 7 novembre 1977);

EIMA — Esposizione internazionale delle industrie di macchine per l'agricoltura (Bologne, 9 au 13 novembre 1977);

EXPO COMMERCIO — XII^e Esposizione internazionale delle attrezzature per il commercio (Bari, 12 au 20 novembre 1977);

ITALCAMPING '77 (Busto Arsizio (Varèse), 12 au 20 novembre 1977);

VII^o MIPAN — Salone internazionale delle macchine, impianti e prodotti per la panificazione e la pasticceria (Bari, 12 au 20 novembre 1977);

XIV^o TECHHOTEL — Mostra internazionale delle attrezzature alberghières et turistiche et **VIII^o BIBE** — Mostra internationale di vini, liquori ed altre bevande (Gênes, 12 au 20 novembre 1977);

Salone internazionale macchine per l'enologia e l'inbottigliamento SIMEI (Milan, 13 au 20 novembre 1977);

XLV^a Esposizione internazionale del ciclo e del motociclo (Milan, 19 au 27 novembre 1977);

VI^o CARNESUD — Salone nazionale della zootecnia (Foggia, 24 au 27 novembre 1977);

V^o OPTICA — Salone internazionale dell'ottica, oftalmologia, ingegneria (strumenti) fotografia e cinematografia (Naples, 24 au 28 novembre 1977);

I^o Salone nazionale idee natale 1977 (Turin, 26 novembre au 4 décembre 1977);

XXVII^o Salone internazionale dell'attrezzatura alberghiera (Rimini (Forlì), 1^{er} au 10 décembre 1977);

MAV '77 — **XVI^a Mostra avicoltura pregiata da carne ed ornamentale dell'avifauna e della coniglicoltura** — attrezzature e prodotti relativi (Padoue, 8 au 11 décembre 1977),

jouiront de la protection temporaire établie par les décrets mentionnés en préambule¹.

¹ Décrets royaux N° 1127, du 29 juin 1939, N° 1411, du 25 août 1940, N° 929, du 21 juin 1942 et Loi N° 514, du 1^{er} juillet 1959 (voir *La Propriété industrielle*, 1939, p. 124; 1940, pp. 84 et 196; 1942, p. 168; 1960, p. 23).

Nouvelles diverses

RÉPUBLIQUE DE CORÉE

Directeur général de l'Office des brevets

Nous apprenons que M. Young-Chul Ahn a été nommé Directeur général de l'Office des brevets.

Calendrier

Réunions de l'OMPI

(Cette liste ne contient pas nécessairement toutes les réunions de l'OMPI et les dates peuvent faire l'objet de modifications.)

1978

27 février au 7 mars (Genève) — Conférence diplomatique pour l'adoption d'un traité instituant un système international d'enregistrement des découvertes scientifiques

27 février au 13 (ou 10) mars (Vienne) — Classification internationale des brevets (IPC) — Groupe de travail I

6 au 10 mars (Genève) — Union de Nice — Groupe de travail temporaire sur la liste alphabétique des produits et des services

6 au 10 mars (Genève) — Coopération pour le développement (propriété industrielle) — Groupe de travail sur l'information technique divulguée par la documentation sur les brevets

13 au 15 et 17 mars (Genève) — Comité permanent chargé de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle

14 au 17 (ou 13 au 16) mars (Vienne) — Classification internationale des brevets (IPC) — Groupe de travail spécial sur la révision du Guide

- 16, 17 et 20 mars (Genève) — Comité permanent chargé de la coopération pour le développement en rapport avec le droit d'auteur et les droits voisins
- 3 au 7 avril (Genève) — Traité de coopération en matière de brevets (PCT) — Comité préparatoire
- 3 au 7 avril (Genève) — Convention satellites — Groupe de travail sur l'élaboration de dispositions types pour l'application de la Convention (convoqué conjointement avec l'Unesco)
- 3 au 17 (ou 14) avril (Londres) — Classification internationale des brevets (IPC) — Groupe de travail II
- 10 au 14 avril (Genève) — Traité de coopération en matière de brevets (PCT) — Assemblée
- 10 au 14 avril (Genève) — ICIREPAT — Comité technique chargé de la normalisation (TCST)
- 17 au 21 avril (Genève) — ICIREPAT — Comité technique chargé des systèmes de recherche documentaire (TCSS)
- 17 au 24 (ou 21) avril (Rijswijk) — Classification internationale des brevets (IPC) — Groupe de travail III
- 17 au 28 avril (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) — Groupe de travail sur la planification
- 24 au 28 avril (Genève) — Classification internationale des brevets (IPC) — Groupe de travail V
- 25 au 28 avril (Genève) — Union de Budapest (micro-organismes) — Comité intérimaire
- 3 au 5 mai (Genève) — OMPI — Comité du budget
- 7 au 10 mai (Le Caire) — Coopération pour le développement (propriété industrielle) — Réunion des pays arabes sur l'information technique
- 22 au 26 mai (Genève) — Union de Locarno — Comité d'experts
- 22 au 26 mai (Genève) — Coopération pour le développement (propriété industrielle) — Groupe de travail sur la loi type pour les pays en développement concernant les inventions et le savoir-faire (« know-how »)
- 5 au 7 juin (Genève) — Union de Berne — Groupe de consultants sur les nouvelles législations en matière de droit d'auteur
- 5 au 9 juin (Genève) — Traité de coopération en matière de brevets (PCT) — Groupe de travail
- 12 au 16 juin (Genève) — Coopération pour le développement (propriété industrielle) — Groupe de travail sur la loi type pour les pays en développement concernant les marques et les noms commerciaux
- 19 au 30 juin (Paris) — Union de Berne — Comité d'experts gouvernementaux sur la double imposition des redevances de droit d'auteur (convoqué conjointement avec l'Unesco)
- 19 au 23 juin (Genève) — Revision de la Convention de Paris — Groupe de travail chargé de questions d'intérêt spécial pour les pays en développement
- 19 au 23 juin (Genève) — Revision de la Convention de Paris — Groupe de travail sur les certificats d'inventeur
- 26 au 30 juin (Genève) — Revision de la Convention de Paris — Comité préparatoire intergouvernemental
- 26 juin au 7 juillet (Tokyo) — Classification internationale des brevets (IPC) — Comité directeur
- 3 au 6 juillet (Genève) — Union de Paris — Groupe de travail sur les aspects de propriété industrielle de la protection du consommateur
- 3 au 11 juillet (Genève) — Union de Berne, Convention universelle et Convention de Rome — Sous-comités des Comités intergouvernementaux sur la télévision par câble (convoqués conjointement avec le BIT et l'Unesco)
- 19 au 21 juillet (Genève) — Coopération pour le développement (propriété industrielle) — Groupe de travail sur la promotion des capacités nationales d'invention et d'innovation
- 4 au 8 septembre (Genève) — Classification internationale des brevets (IPC) — Comité d'experts
- 13 au 15 septembre (Genève) — Traité de coopération en matière de brevets (PCT) — Groupe de travail
- 13 au 22 septembre (Paris) — Union de Berne, Convention universelle et Convention de Rome — Sous-comités des Comités intergouvernementaux sur les vidéocassettes (convoqués conjointement avec le BIT et l'Unesco)
- 18 et 19 septembre (Genève) — ICIREPAT — Comité plénier
- 19 au 22 septembre (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) et Comité de coopération technique du Traité de coopération en matière de brevets (PCT)
- 25 septembre au 3 octobre (Genève) — Organes directeurs (Comité de coordination de l'OMPI et Comités exécutifs des Unions de Paris et de Berne)
- 27 au 29 septembre (Genève) — Classification internationale des brevets (IPC) — Groupe de travail spécial sur la revision du Guide
- 2 au 6 octobre (Genève) — Classification internationale des brevets (IPC) — Groupe de travail I
- 23 au 27 octobre (Hull, Canada) — ICIREPAT — Comité technique chargé de la normalisation (TCST)
- 23 au 27 octobre (Genève) — Union de Nice — Groupe de travail préparatoire sur la classification internationale
- 23 au 27 octobre (Genève) — Classification internationale des brevets (IPC) — Groupe de travail IV
- 13 au 17 novembre (Genève) — Classification internationale des brevets (IPC) — Groupe de travail II
- 4 au 8 décembre (Genève) — Coopération pour le développement (propriété industrielle) — Groupe de travail sur la loi type pour les pays en développement concernant les marques et les noms commerciaux
- 4 au 8 décembre (Genève) — Unions de Paris et de Madrid — Comité d'experts sur la gestion des marques par ordinateur
- 4 au 8 décembre (Genève) — Classification internationale des brevets (IPC) — Groupe de travail III
- 4 au 8 décembre (Paris) — Union de Berne et Convention universelle — Groupe de travail sur les questions relatives à l'accès, pour les pays en développement, aux œuvres protégées, y compris la mise en application des textes révisés de 1971 de la Convention de Berne et de la Convention universelle (titre provisoire) (convoqué conjointement avec l'Unesco)
- 18 au 22 décembre (?) (New Delhi) — Coopération pour le développement (droit d'auteur) — Séminaire sur le droit d'auteur (convoqué conjointement avec l'Unesco)

1979

8 au 12 janvier (?) (Genève) — Classification internationale des brevets (IPC) — Comité d'experts

24 septembre au 2 octobre (Genève) — Organes directeurs (Assemblée générale, Conférence et Comité de coordination de l'OMPI; Assemblées des Unions de Paris, Madrid, La Haye, Nice, Lisbonne, Locarno, IPC, PCT et Berne; Conférences de représentants des Unions de Paris, La Haye, Nice et Berne; Comités exécutifs des Unions de Paris et Berne; Comité des Directeurs de l'Union de Madrid; Conseil de l'Union de Lisbonne)

Réunions de l'UPOV

1978

17 au 19 avril (Genève) — Comité administratif et juridique et/ou Comité technique

20 et 21 avril (Genève) — Comité consultatif

23 au 25 mai (Zurich-Reckenholz) — Groupe de travail technique sur les plantes agricoles

6 au 8 juin (Hanovre) — Groupe de travail technique sur les plantes potagères

20 au 22 juin (Paris) — Groupe de travail technique sur les plantes ornementales

5 au 7 septembre (Florence) — Groupe de travail technique sur les plantes fruitières

11 au 15 septembre (Genève) — Comité ad hoc sur la revision de la Convention UPOV

19 au 21 septembre (Melle, Belgique) — Groupe de travail technique sur les arbres forestiers

9 au 23 octobre (Genève) — Conférence diplomatique sur la revision de la Convention UPOV

13 au 15 novembre (Genève) — Comité technique

15 au 17 novembre (Genève) — Comité administratif et juridique

5 et 8 décembre (Genève) — Comité consultatif

6 au 8 décembre (Genève) — Conseil

Réunions d'autres organisations internationales s'occupant de propriété industrielle

1978

Commission des Communautés européennes

Comité intérimaire pour la marque communautaire

17 au 21 avril (Bruxelles) — Examen d'un projet de proposition de règlement du Conseil des Communautés européennes sur la création d'une marque communautaire — réunion restreinte

5 au 9 juin (Bruxelles) — *id.*; 18 au 22 septembre (Bruxelles) — *id.*; 11 au 15 décembre (Bruxelles) — *id.*

Comité intérimaire pour le brevet communautaire

6 et 7 mars (Bruxelles) — Groupe de travail II

12 septembre (Bruxelles) — Groupe de travail I

30 et 31 mars (Bruxelles) — Groupe de travail III

2 au 4 octobre (Bruxelles) — Comité intérimaire

25 avril (Bruxelles) — Groupe de travail I

23 et 24 octobre (Bruxelles) — Groupe de travail II

26 et 27 juin (Bruxelles) — Groupe de travail III

13 au 15 novembre (Bruxelles) — Groupe de travail III

28 et 29 juin (Bruxelles) — Groupe de travail II

4 décembre (Bruxelles) — Groupe de travail I

Association internationale pour la protection de la propriété industrielle — 12 au 20 mai (Munich) — Congrès

Fédération internationale des conseils en propriété industrielle — 1^{er} au 7 octobre (Santiago de Compostela) — Congrès

Ligue internationale contre la concurrence déloyale — 6 au 10 septembre (Strasbourg) — Congrès

Union des conseils européens en brevets et autres mandataires agréés auprès de l'Office européen des brevets — 12 et 13 mai (Munich) — Comité exécutif

